



## **Les ménages périurbains de Kisangani (RD Congo) et l'exploitation forestière artisanale : la survie en jeu**

Alphonse Maindo et Jean-Denis Likwandjandja (Eds)



Alphonse Maindo et Jean-Denis Likwandjandja (eds)

**Les ménages périurbains de Kisangani (RD Congo)  
et l'exploitation forestière artisanale : la survie en jeu**

**Avril 2016**



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de Tropenbos International.

Publié par : Tropenbos International RD Congo  
Droits d'auteurs : © 2016 Tropenbos International RD Congo  
Citation : Maindo A. et Likwandjandja JD. (Edis), 2016. *Les ménages périurbains de Kisangani (RD Congo) et l'exploitation forestière artisanale : la survie en jeu.* Tropenbos International RD Congo, Kisangani/Wageningen, RD Congo/Pays-Bas.  
Mise en page : Joseph Bolongo Bekondi  
Disponible sur : [www.tropenbos.org](http://www.tropenbos.org)

Tropenbos International RD Congo  
Avenue des Erables 32  
Commune Makiso, Kisangani, RD Congo  
Tél. : +243 (0) 81 27 28 628 / (0) 85 35 75 318  
Email : [tropenbos.drc@googlemail.com](mailto:tropenbos.drc@googlemail.com)  
[www.tropenbos.org](http://www.tropenbos.org)

# Table des matières

Introduction générale.....	1
----------------------------	---

## Première partie

La part de la vente d'arbres dans le revenu des ménages ruraux : .....	5
--	---

Résumé (première partie).....	6
-------------------------------	---

1. Introduction .....	7
-----------------------	---

2. Cadre méthodologique .....	11
-------------------------------	----

2.1. Milieu d'étude .....	11
---------------------------	----

2.2. Récolte, traitement et analyse de données .....	12
--	----

2.3. Echantillonnage .....	13
----------------------------	----

2.3.1. <i>Du niveau de formation</i> .....	13
--	----

2.3.2. <i>Des tranches d'âge</i> .....	15
--	----

2.3.3. <i>Du sexe</i> .....	17
-----------------------------	----

3. Résultats et discussions.....	19
----------------------------------	----

3.1. Activités au centre de l'économie rurale.....	19
--	----

3.2. Revenu de la vente d'arbres comparé à celui d'autres activités économiques.....	23
--	----

3.3. Impact du revenu de la vente d'arbres sur les ménages ruraux et le développement local .....	27
---	----

Conclusion.....	31
-----------------	----

## Deuxième partie

Participation de la femme au processus de vente d'arbres en milieu rural : Résultats d'enquêtes sur les axes Ituri et Lubutu (RDC) .....	33
--	----

Résumé (deuxième partie) .....	34
--------------------------------	----

1. Introduction .....	35
-----------------------	----

2. Considérations théoriques et méthodologiques .....	39
---	----

2.1. Approche théorique .....	39
-------------------------------	----

2.2. Méthodologie utilisée .....	41
----------------------------------	----

2.3. Aperçu historique et portée politique du concept « Genre » .....	43
---	----

<b>3.Résultats et discussion .....</b>	<b>45</b>
3.1. Processus de vente des arbres.....	45
3.2. Mode de participation des femmes au processus de vente .....	48
3.3. Déterminants de participation des femmes au processus de vente .....	52
3.4. Impact de la participation des femmes au processus de vente des arbres sur le développement et la gouvernance locaux.....	55
<b>Conclusion .....</b>	<b>59</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>61</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>63</b>

## **Crédits photo**

Couverture : Abattage d'un arbre à Babusoko. J. Bolongo	
P 5 Forêt de Babusoko. J. Bolongo	
P 10 Retour du champ. J. Bolongo	
P 18 Un chasseur pygmée. J. Bolongo	
P 29 Exploitation artisanale de bois à Babusoko. J. Bolongo	
P 30 Un arbre dans la forêt de Babusoko	
P 32 Sciage artisanal de bois à Mayangayanga. J. Bolongo	
P 33 Réunion de famille à Batama. J. Bolongo	
P 38 Arbre dans la forêt de Mayangayanga. J. Bolongo	
P 58 Un marché à Yatolema. J. Bolongo	
P 60 Evacuation de bois sur l'axe Kisangani-Ituri. J. Bolongo	

# Introduction générale

Les questions forestières sont devenues des enjeux globaux (Kasongo Numbi Kashemukunda : 2007) de la communauté internationale avec une prise de conscience accrue et croissante sur les risques majeurs pesant sur l'humanité et toute la planète. Les Etats ne sont plus les seuls maîtres des politiques environnementales et forestières sur leurs territoires nationaux (Badie B. : 1995). Aucun Etat ne peut agir seul (Badie B. : 2004) dans un monde post-bipolaire globalisé où la souveraineté des Etats qui sont en panne (Ghassan Salamé : 1996) est gravement battue en brèche (Badie B. : 1999).

La solidarité internationale et la responsabilité collective sont ainsi devenues des règles majeures des politiques publiques à l'échelle mondiale. Des acteurs transnationaux et multilatéraux interviennent de plus en plus de manière décisive dans ce domaine comme d'ailleurs dans d'autres. Ils participent aussi dans la mise en place des règles et des politiques internationales forestières qui accélèrent notamment les évolutions des politiques forestières des Etats tenus de se mettre en cohérence avec leurs engagements internationaux (Bertrand A., Montagne P., Karsenty A.(eds) : 2006a).

Les politiques de décentralisation et d'implication des populations et autorités locales relèvent de la même rationalité. Elles témoignent de la nécessité et des efforts d'évoluer en profondeur et de mettre en place des nouvelles politiques fondées des partenariats avec les populations et toutes les parties prenantes de même qu'elles se traduisent notamment par une participation accrue des dites populations, le développement de la foresterie communautaire (Bertrand A., Montagne P., Karsenty A.(eds) : 2006b).

Cette participation accrue des parties prenantes peut contribuer à mieux faire face aux problèmes de la pauvreté et du développement durable. La sécurité foncière est un préalable pour une action efficace (Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. : 1996). L'accès à la terre (arable) est devenu un enjeu capital dans certaines parties du monde au point d'entraîner des conflits plus ou moins meurtriers mêlés à des questions identitaires (Doom R., Gorus J. (eds) : 2000). Ces conflits touchent particulièrement des catégories vulnérables des

paysans, des femmes et des enfants et posent la question de leur survie. Diverses stratégies sont développées par les acteurs pour faire face à leurs difficultés de subsistance. Il n'y a pas que les humains à pâtir des conflits armés, du mépris des populations locales, des modèles de développement imposés d'en haut, des comportements prédateurs. Les forêts tropicales en subissent également de plein fouet les effets (Smouts M-C : 2001) au point de se demander s'il est vraiment possible de sauver les forêts tropicales (Pirard R., 2013 ; Quênida de Rezende Menezes : 2013). Les assauts contre la forêt sont dans certains endroits une question de survie des populations (urbaines) dont les besoins (alimentaires, énergétiques, etc.) ne cessent d'augmenter (Marien J-N., Dubiez E., Louppe D., Larzillière A., dir., 2013 ).

Les croyances sont aussi mobilisées dans la lutte contre la pauvreté (Ela J-M. : 1980) et dans la conservation des forêts et de la biodiversité (JUHE-Baulaton D. eds. : 2010), y compris en mobilisant et en réinterprétant les traditions et les savoirs indigènes (Hobsbawm E., Ranger T. : 2011). Les échecs des politiques de lutte contre la pauvreté conduisent à questionner les stratégies d'action et la pauvreté elle-même (Banerjee A.V., Duflo E., 2012) et à repenser les modes d'intervention (Mercoiret M-R., coord. : 1994 ; Hochet-N'gar Aliba A-M. : 1995). Quelques fois, des voix s'élèvent pour exprimer le mécontentement plus ou moins violemment (Hirschman A., 1995a et 1995b), des résistances s'organisent, individuellement ou collectivement (Mercklé P. : 2011). Des femmes sont parfois en première ligne dans ce combat pour la survie (Verhaegen B. : 1990 ; Verschuur C. dir. : 2007). L'effritement du travail salarié de l'homme contribue à renforcer la place et le rôle économique de la femme (Dibwe dia Mwembu D. : 2001). Tropenbos International RD Congo a débuté ses réflexions sur les conditions de vie en s'intéressant à l'exploitation artisanale du bois pour en évaluer l'impact pour l'économie locale et les différents impliqués (Benneker C., Assumani D-M, Maindo A., et alii., eds. : 2012).

Face aux crises récurrentes que Dobry (Dobry M. : 2009) analyse en termes de continuité des périodes « normales », à défaut des solutions durables, il serait peut-être temps de considérer la nécessité de réinventer et de repenser notre rapport au monde et aux

ressources naturelles (Chomsky N. : 2007 ; Cabrera L. : 2003), notre imaginaire des forêts (Harrison R. : 2010) voire nos outils mêmes de la connaissance (Touraine A. : 2006) ou encore notre approche des problèmes forestiers (Farcy C., Peyron J-L., Poss Y. : 2013) sans verser dans un optimisme angélique (Bouzou N. : 2013).

La RD Congo dispose d'un potentiel forestier important qui constitue naturellement un atout majeur pour son développement socio-économique et, en particulier, pour le développement de ses milieux ruraux ou péri-urbains. Ses forêts se caractérisent par une grande diversité biologique des ressources naturelles, produits forestiers ligneux et non ligneux, qui sont utilisées soit industriellement, soit artisanalement.

L'usage de ces ressources naturelles détermine les liens des ménages et des individus aux forêts et à la nature, leurs représentations de la nature, voire le rapport social déterminé par l'appropriation de ces ressources, lequel rapport dépasse souvent le strict cadre des savoirs et des techniques de production et des pratiques (Auclair : 1996).

Dans la région de Kisangani, l'exploitation forestière artisanale, qui concourt à la subsistance de plusieurs ménages, mérite une attention et suscite un questionnement sur son rôle, son importance, ses enjeux et son impact socio-économique et environnemental. Il est indéniable de nos jours que l'exploitation forestière artisanale est un secteur porteur d'espoir en ce sens qu'elle fait vivre de nombreux ménages, notamment en milieux ruraux et périurbains. Elle emploie et génère des emplois et des revenus dans un pays où l'emploi salarié formel est une exception. Dans la région de Kisangani où nous avons mené cette étude, l'exploitation forestière semble devenir un enjeu en tant qu'objet de lutte ou de compétition pour la survie. Les acteurs ne cessent de se multiplier sur le même espace. Or, les ressources elles, même si elles sont renouvelables, ne suivent pas le rythme de la croissance de la demande. On assiste à la raréfaction des ressources les plus demandées (même celles qui sont endémiques) dont certaines deviennent difficiles à trouver aujourd'hui alors qu'il y en avait à profusion les milieux. C'est le cas des chenilles dont les arbres n'ont pas été épargnés par l'exploitation effrénée. En cause la gouvernance locale des forêts qui ne favorise pas l'égalité de participation de toutes les parties prenantes au processus de prise

de décisions et de gestion (durable). Les principales victimes ou laissés pour compte de cette gouvernance exclusive sont les jeunes et les femmes. La survie locale est en jeu. De plus en plus des biens alimentaires de première nécessité proviennent de la ville vers la périphérie alors même que ces biens étaient produits localement et écoulés en ville.

Il est temps de repenser le développement local et la gouvernance des ressources naturelles dans le cadre de la décentralisation. Cet exercice doit partir de la base et se faire avec les acteurs locaux. Un développement imposé de l'extérieur et limité aux nécessités professionnelles a le plus souvent accusé des résultats d'échec (Hochet & N'gar : 1995). Il est plutôt souhaitable de partir de l'organisation locale, des richesses, des pratiques et des savoirs locaux pour comprendre et manier les enjeux d'un développement localement durable. Car, les ménages ruraux, vendeurs de bois, sont les mieux à même de concevoir et de participer à des politiques sur mesure qui répondent aux spécificités et aux exigences des territoires sur base de la richesse du bois (Auticier & al. : 2011).

Il convient de considérer que l'exploitation artisanale de bois, notamment la vente d'arbres et/ou la pratique de leur exploitation, constitue une des questions importantes au regard aussi bien du développement des territoires basés sur la durabilité de la ressource ligneuse que des défis environnementaux. Par conséquent, la participation de la femme à l'exercice de ce pouvoir économique est cruciale dans la mesure où elle permettrait d'évaluer, indirectement et à petite échelle, l'étendue de la démocratie dans les espaces périphériques (milieux ruraux) où la tradition domine l'ordre social.

Le présent ouvrage est structuré autour de deux points majeurs. En premier lieu, il aborde la question de la marchandisation des pieds d'arbres dans la périphérie de Kisangani. Ici, il s'agit d'estimer les revenus générés par cette activité et d'évaluer la part relative dans les revenus globaux des ménages ruraux. En second lieu, il revient sur la gouvernance locale des forêts, notamment l'égalité participation de tous à la gestion avec l'accent sur le rôle des femmes dans le processus de décision.

# **Première partie**

## **La part de la vente d'arbres dans le revenu des ménages ruraux :**

Résultats d'enquêtes sur les axes Kisangani-Ituri et  
Kisangani-Lubutu (RD Congo)



## **Résumé (première partie)**

L'idée fondamentale servant de fil conducteur de cette étude était de déterminer la proportion des revenus issus de la vente d'arbres comparée à ceux d'autres activités économiques des ménages ruraux. Au regard des résultats obtenus, celle-ci a été révélée faible avec comme conséquence un faible impact sur leurs conditions de vie et sur le développement local. L'ignorance de la portée de l'exploitation artisanale de bois et la peur de supporter les différents coûts d'investissement (coûts financiers et démarches administratives) y afférents ont été relevés globalement comme des facteurs clés qui justifient la préférence de la vente d'arbres, par les ménages ruraux, à la pratique de leur exploitation.

Par ailleurs, les résultats de la présente étude ont également révélé que contrairement à la législation en vigueur l'accès de l'exploitant artisanal à la ressource bois se fait généralement sur base de la négociation des pieds d'arbres que sur celle d'un espace forestier.

# 1. Introduction

Le capital ligneux de la République Démocratique du Congo (RDC) est encore peu connu. Les informations disponibles sont loin d'être complètes, et seules des estimations grossières sont possibles. Des études révèlent que la RD Congo compte environ 86 millions d'hectares de forêts denses, dont environ 60 millions d'hectares seraient aptes à la production de bois d'œuvre (MECNEF 1977 ; FAO 2001 ; Debroux, 2007 cités par MECNT & WRI, 2010).

La vente d'arbres qui se négociait généralement, dans les années 80 – 90, entre les entreprises forestières et les communautés locales, se trouve, depuis les années 2000 à ces jours, au centre des enjeux des transactions entre celles-ci et les exploitants artisanaux. Cela est dû aussi bien au faible investissement des industriels forestiers, confrontés à l'instabilité du climat des affaires, qu'à l'effondrement de l'économie formelle qui a été quasiment supplantée par l'économie informelle.

Le marché local du bois a suscité un grand intérêt de différents acteurs dans la filière du sciage artisanal. Dans presque tous les pays en développement, il répond à une demande interne croissante et a un impact considérable sur les économies régionales et les moyens de subsistance de nombreux citoyens (Benneker et al., 2012).

En effet, le secteur artisanal de bois est devenu, il y a une décennie, un secteur tellement attrayant qu'il constitue un facteur important de développement local. De toutes les activités économiques qui puissent générer des revenus au profit des communautés locales, l'exploitation artisanale de bois peut être susceptible de déclencher un développement réel pourvu qu'elle occupe une place considérable, sinon centrale, parmi les types d'activités économiques exercées par celles – ci.

L'usage des ressources naturelles en général, et ligneuses en particulier, comprend l'ensemble de relations d'une société aux ressources qu'elle utilise, y compris les représentations de la nature et le rapport social déterminé par l'appropriation des ressources, dépassant le strict cadre des savoirs et des techniques de production, des pratiques (Auclair, 1996).

La considération que les ménages ruraux, vendeurs des arbres, accordent à l'exploitation artisanale de bois en tant qu'activité économique locale créatrice de revenus contribuerait à démontrer que le développement n'est pas toujours le résultat d'un processus exogène. Les faits sont cependant loin de le prouver.

En effet, un bon nombre de publications récentes relatives à l'exploitation artisanale de bois d'œuvre sur l'ensemble du territoire national congolais, démontre que celle-ci constitue une activité essentiellement pratiquée par des personnes autres que les ménages ruraux (Benneker et al., 2012), qui ne s'occupent que généralement de la vente des arbres.

A la suite d'une étude sur l'analyse économique de l'exploitation forestière artisanale menée en Province Orientale par Abdala et ses collaborateurs (cités par Lescuyer, 2010), il a néanmoins été signalé l'existence d'une classe particulière d'exploitants occasionnels constituée des « ayants droit ». Cette classe se compose de propriétaires traditionnels, intéressés surtout par les bois blancs afin de répondre à une demande locale de faible envergure et à des prix peu élevés.

Cette situation est pareille un peu partout en Afrique : les ménages ruraux préfèrent la politique locale de la vente des arbres à celle de la pratique d'exploitation artisanale (Auzel et al., 2001 ; Lescuyer, Yembe-Yembe & Cerutti, 2011 ; Cerutti & Lescuyer, 2011 ; Lescuyer et al., 2011) . Une telle option dénote une certaine ignorance de l'importance économique réelle de l'exploitation du bois par eux-mêmes par rapport à sa vente. Celle-ci influe très faiblement sur l'amélioration de leurs conditions de vie et le développement de leurs milieux.

L'on sait pourtant qu'un développement imposé de l'extérieur et limité aux nécessités professionnelles a le plus souvent accusé des résultats d'échec (Hochet & N'gar, 1995). Il est plutôt souhaitable de partir de l'organisation locale, des richesses, des pratiques et des savoirs locaux pour comprendre et manier les enjeux d'un développement localement durable. Car, les ménages ruraux, vendeurs de bois, sont les mieux à même de concevoir et de participer à des politiques sur mesure qui répondent aux spécificités

et aux exigences des territoires sur base de la richesse du bois (Auticier & al., 2011). Pratiquer l'exploitation artisanale de bois d'œuvre permettrait de recouvrer du gain bien considérable dans les revenus des ménages ruraux que vendre tout simplement les arbres, qui se limite à échanger ceux-ci avec des sommes d'argent, généralement disproportionnées.

Le présent article veut saisir la part de la vente d'arbres dans les activités économiques des ménages ruraux. A cet effet, il est important de savoir : Quelle est la proportion des revenus issus de la vente d'arbres par rapport aux autres sources économiques de revenus ? Pourquoi les ménages ruraux préfèrent-ils la vente d'arbres à la pratique d'exploitation artisanale de bois d'œuvre pour leur développement local ? Enfin, quel est l'impact des revenus issus de la vente d'arbres sur le développement local ?

L'idée fondamentale servant de fil conducteur dans cette étude est que la proportion des revenus issus de la vente d'arbres comparée à ceux d'autres activités économiques des ménages ruraux est faible. Les ménages ruraux préféreraient la vente à la pratique d'exploitation parce qu'ils se croient incapables de supporter le coût d'investissement et les démarches administratives y relatifs. Aussi ignorerait-ils l'importance économique de la pratique d'exploitation artisanale de bois. Plus les ménages ruraux préfèrent la vente d'arbres à la pratique d'exploitation artisanale de bois d'œuvre par eux-mêmes, moins l'impact de revenu tiré de cette vente est positif sur leurs conditions de vie et le développement local. Cette vente ferait ainsi échapper la plus-value de coupe artisanale au profit des exploitants artisanaux, acheteurs des pieds d'arbres.



## 2. Cadre méthodologique

### 2.1. Milieu d'étude

Cette étude s'est déroulée sur deux axes, notamment les axes Kisangani-Lubutu et Kisangani-Ituri dans une période allant du 23 au 05 novembre 2013. En tout, les enquêtes sur terrain ont duré 14 jours répartis en deux parts égales, soit 7 jours par axe.

Dans le tableau suivant, sont présentés respectivement les villages retenus pour chacun des axes :

Tableau 1 : Sites d'étude sur les axes Kisangani-Lubutu et Kisangani-Ituri

<b>Axe Kisangani-Ituri</b>		
<b>N°</b>	<b>PK</b>	<b>Village</b>
1	47	Batiebetu
2	82	Babongiye
3	80	Babagulu 2
4	104	Mandjombo
5	97	Batchaboye
6	76	Bandjinda
7	70	Bakadi
8	64	Babongena
9	59	Abagulu
10	42	Banakanuki 1
11	37	Batchepo
<b>Axe Kisangani-Lubutu</b>		
1	58	Wanie-Rukula
2	78	Babongombe
	99	Basukwatchema
3	112	Bamunya

N°	PK	Village
	105	Basukwandjongo
4	60	Babundje 2
	51	Katende
5	47	Mwambani
	33	Batiapanga
6	12	Kayete (entrée : PK 60)
	5	Kayete (entrée : PK 60)
7	58	Wanie-Rukura

Sur chacun des axes, le travail a consisté à recueillir les données dans un rayon de plus ou moins 120 Km, soit dans dix villages distants de 5 à 10 km. Le choix de ces milieux était dû aux critères d'accessibilité (1) et d'activité de vente des arbres (2).

## **2.2. Récolte, traitement et analyse de données**

De prime abord, il convient de rappeler que la récolte de données proprement dites a été précédée par la recherche documentaire. Celle-ci a permis de faire un état des lieux de la littérature sur le sujet et de reformuler les hypothèses de départ en connexion avec la question étudiée.

Ce préalable posé, le travail de terrain a été initié en vue de matérialiser l'étude. En effet, les données étaient récoltées sur base d'une approche ethnologique qui a consisté en des séquences ci-après : descendre sur le terrain, exécuter le séjour d'enquêtes, cohabiter avec les enquêtés dans leurs milieux respectifs et recueillir des informations en plein contexte d'interactions avec les concernés en tant que principaux acteurs dont les actions, paroles et gestes comptent pour les chercheurs (observateurs) en quête de compréhension et d'explication.

Plus concrètement, cette démarche s'est réalisée grâce aux techniques d'enquête, à savoir : les entretiens semi-structurés et l'observation participative. Les informations recueillies par les échanges organisés sous un mode informel (caractère semi-structuré)

et les faits d'expériences accumulés durant le séjour en tant que partie prenante à la vie rurale des ménages étudiés, ont permis de réaliser avec succès les enquêtes prévues.

Ces données récoltées ont été saisies, encodées et traitées au moyen du logiciel Excel. Leur interprétation a été facilitée par l'analyse de contenu.

## 2.3. Echantillonnage

L'échantillon choisi pour la présente étude a été aléatoire non pondéré. Basé sur les critères « chef de ménage » et « vente d'arbres en tant qu'activité économique exercée », cet échantillon a été constitué de 20 ménages vendeurs d'arbres sur chacun des axes (Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu), soit 40 enquêtés au total. Techniquement parlant, sur chaque axe, 20 ménages ont été retenus sur 10 villages à raison de 2 ménages par village. Les caractéristiques de ces unités se présentent de la manière suivante :

### 2.3.1. Du niveau de formation

a) Axe Kisangani – Ituri

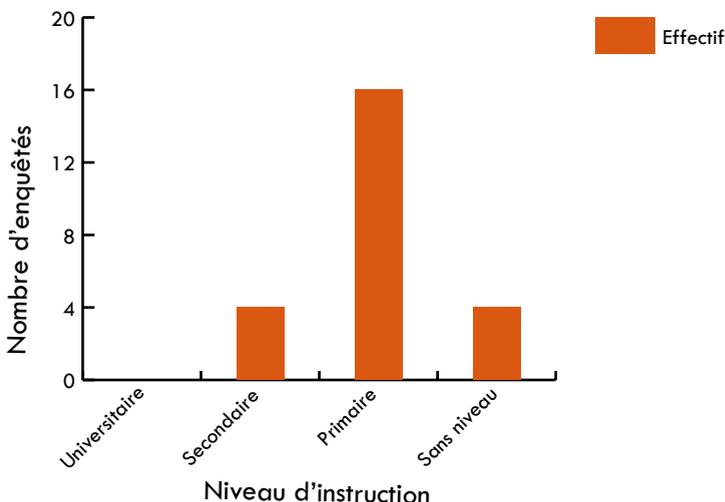


Figure 1 Niveau d'instruction des enquêtés

L'axe Kisangani-Ituri connaît plus de chefs des ménages de formation primaire élevés à 80 % contre 20 % de ceux du niveau secondaire. Ceci s'explique par le fait que cet axe n'avait pas beaucoup bénéficié de la présence et de l'installation des missionnaires catholiques et protestants qui étaient plus intéressés par l'hydrographie de l'axe Kisangani – Lubutu. Toujours est-il que l'axe Kisangani – Ituri (R4) relie la partie Est de la RDC à Kisangani avec des mouvements migratoires intenses pour des raisons tant politiques qu'économiques, celles-ci n'ayant pas été favorables à des investissements scolaires. Aussi, le peuple kumu est culturellement un peuple qui s'investit moins dans les études que dans les activités de chasse et agricoles.

**b) Axe Kisangani - Lubutu**

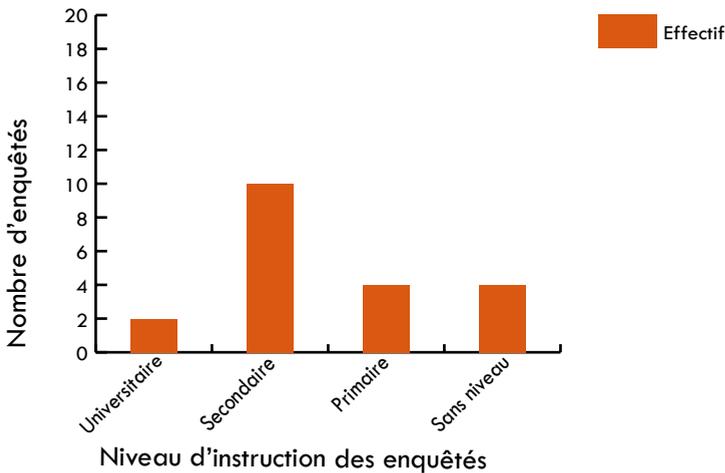


Figure 2 Niveau d'instruction des enquêtés

Il se dégage de cette figure que 50 % des chefs de ménage sur l'axe Kisangani-Lubutu ont le niveau secondaire contre seulement 10 % d'universitaires. Les informations recueillies lors des entretiens avec les chefs de ménage ont révélé que cette situation est liée à l'influence séculaire des missionnaires catholiques dans le domaine de l'éducation. En effet, la politique coloniale belge remontant à

l'Etat indépendant du Congo (EIC) sous le roi Léopold II, consistait en la création d'écoles à l'occasion de l'implantation d'une église ou d'une chapelle. On parlait, à ce propos, de chapelles-écoles, ce qui permettait de combattre l'analphabétisme dans les milieux dits indigènes. De nos jours, et particulièrement sous l'impact de la crise généralisée, l'on reconnaît encore l'efficacité de l'Eglise catholique dans l'organisation des activités scolaires et d'autres œuvres sociales (charitables : Caritas) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural de la RDC.

Les 20 % des enquêtés qui sont sans niveau montrent que, quelle que soit la présence des infrastructures scolaires installées par les missionnaires, le peuple kumu, qui y est autochtone et majoritairement représenté, reste celui qui donne plus de l'importance à la chasse qu'aux études.

### 2.3.2 . Des tranches d'âge

#### a) Axe Kisangani - Ituri

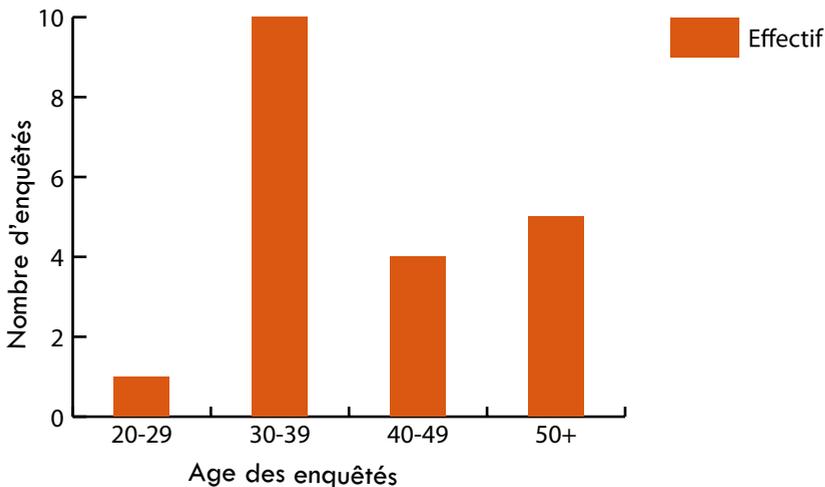


Figure 3 Tranche d'âge des enquêtés

Il ressort de cette figure que 50 % des enquêtés étaient de la tranche d'âges 30 – 39. Celle-ci est principalement constituée des jeunes encore actifs dans les activités de chasse et agricoles. On

peut considérer que dans la majeure partie des ménages ruraux, ce sont plus les jeunes qui sont restés responsables, gérant à même leurs parents et grands-parents devenus quasiment amortis suite à la vieillesse. Les 25 % des chefs des ménages vieux qui apparaissent dans la figure démontrent que, dans ces ménages, les parents continuent eux-mêmes à tenir les commandes et la plupart de leurs enfants adultes sont devenus des chefs des ménages autonomes.

**b) Axe Kisangani – Lubutu**

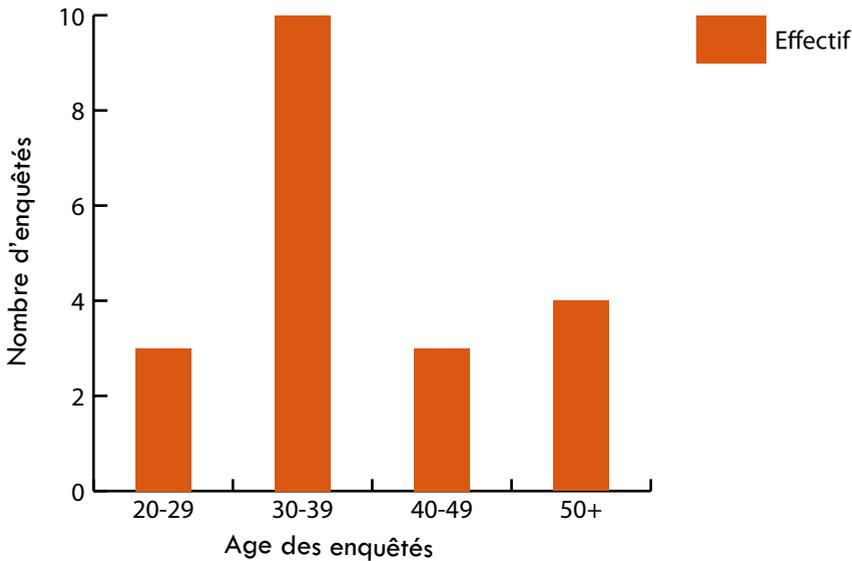


Figure 4 Tranche d'Age des enquêtés

Ce graphique révèle que que 50 % des chefs des ménages sur cet axe sont encore assez jeunes. Cependant, à la suite des contacts eus lors des échanges avec les concernés, nous nous sommes rendus compte du décalage entre l'âge chronologique déclaré et l'apparence physique offerte comme indicateur objectivement observable de leur santé. Nombre d'entre eux, sinon tous, apparaissent sous les traits de la vieillesse. Leurs conditions de vie en milieu rural, de loin moins meilleures que celles de leurs homologues citadins, déjà confrontés à des difficultés similaires, expliqueraient le vieillissement précoce. Point n'est besoin de rappeler les difficultés d'accès aux soins médicaux et à l'eau potable, voire à une alimentation équilibrée pour les populations rurales.

### 2.3.3. Du sexe

#### a) Kisangani - Ituri

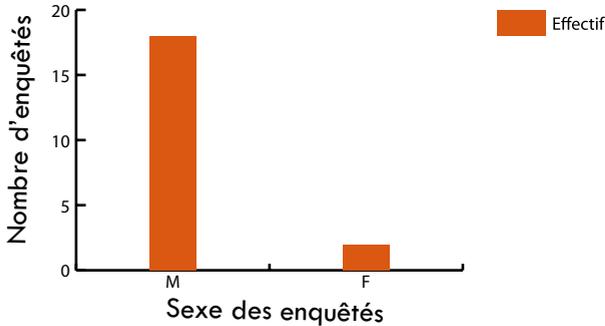


Figure 5 Sexe des enquêtés (axe Kisangani - Ituri)

Cette figure renseigne que sur l'axe Kisangani-Ituri, ce sont plus les hommes qui sont des chefs des ménages si bien que dans la culture kumu le pouvoir coutumier est même conféré aux femmes. Les 2 femmes chefs des ménages tels que notées dans la figure représentent des ménages monoparentaux dont un géré par une femme descendante de la famille régnante et un autre géré par une veuve.

#### b) Axe Kisangani – Lubutu



Figure 6 : Sexe des enquêtés (Axe Kisangani – Lubutu)

Un seul ménage (5 %) sur l'axe Kisangani-Lubutu était monoparental avec situation de veuvage. Il s'agit ici d'une femme âgée de 47 ans avec 5 enfants à charge (dont 3 filles toutes mariées et devenues filles-mères au toit familial) et sans niveau d'instruction. D'après les données recueillies, elle est cultivatrice et veuve de plus de 10 ans. Ce cas a permis de noter que le feu père (de tribu kumu) de ces enfants était parmi les parents qui n'investissaient pas dans la scolarisation de de leurs enfants.



### 3. Résultats et discussions

#### 3.1. Activités au centre de l'économie rurale

Huit activités prédominantes identifiées font essentiellement l'objet de l'économie rurale des milieux étudiés (axes Kisangani-Ituri et Kisangani - Lubutu). Ces activités sont classées de manière décroissante dans la figure suivante :

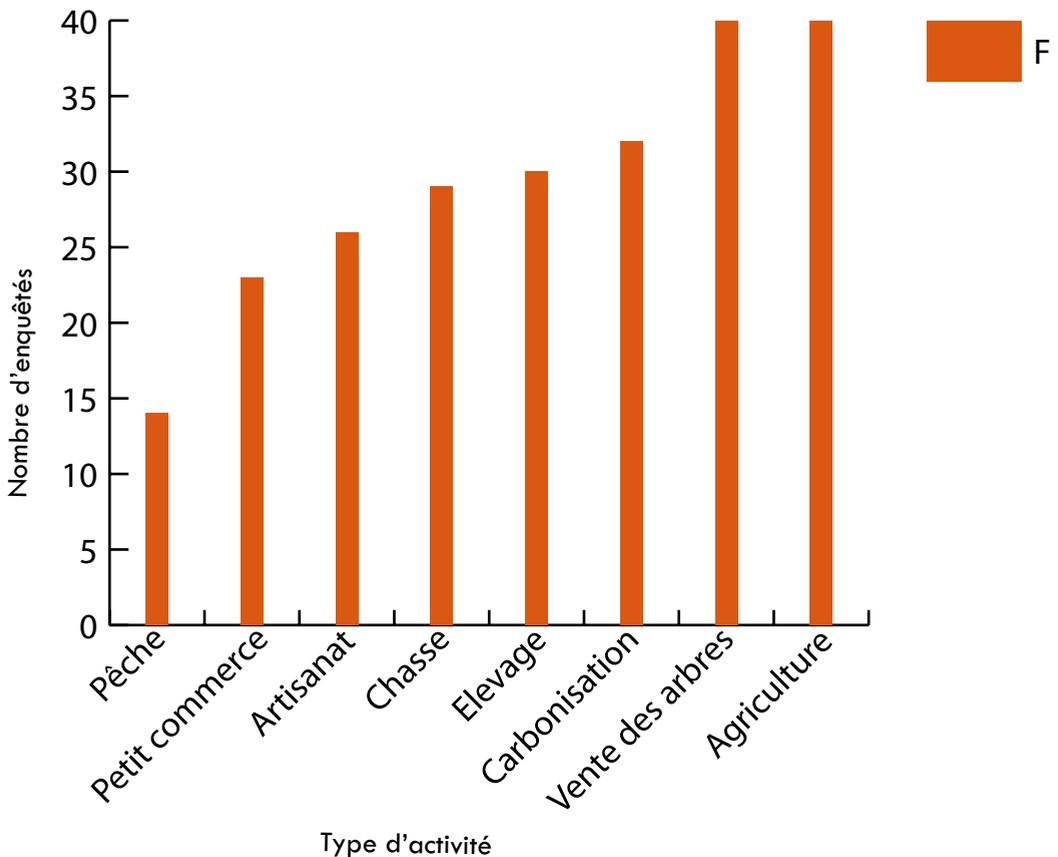


Figure 7 Activités socio-économiques sur les axes enquêtés

Comme nous l'indique la figure 6, l'agriculture et l'exploitation artisanale de bois (EAB, en sigle) constituent deux activités

principales dans lesquelles les ménages ruraux sont engagés. Alors qu'ils pratiquent eux-mêmes la première et en vendent les produits, ils préfèrent seulement, pour la seconde, vendre les pieds d'arbres et ne pas pratiquer l'exploitation artisanale de bois d'oeuvre. Cependant, toutes les autres activités, à savoir la carbonisation, l'élevage, la chasse, l'artisanat, le petit commerce et la pêche sont également pratiquées. Pour celles-ci, les ménages en vendent aussi les produits. Au regard de la figure susdite, il est noté que la pêche est une activité de dernière catégorie. Cette position marginale de la pêche s'explique par le fait que seul l'axe Kisangani-Lubutu connaît le plus d'activités en matière de pêche en raison de la présence de grandes rivières ou du fleuve Congo : cas de Wanie-Rukura. Par contre, les autres activités sont pratiquées dans tous les deux axes d'étude.

Il se dégage de la liste d'activités rurales examinées que l'agriculture occupe une place prépondérante pour les ménages ruraux de ces deux axes. Dans ces conditions, on peut soutenir que c'est l'activité agricole qui constitue la base de l'économie rurale des aires considérées. A juste titre, Boussard (1965) soutient que construire la problématique de l'économie rurale, c'est améliorer la connaissance des phénomènes économiques qui se manifestent dans le secteur agricole, et dans ses relations avec les autres secteurs. C'est cela même l'objet fondamental de cette économie. Dans la même lancée, Jean-Baptiste Say (cité par Boussard, 1965) estime que l'économie est l'étude de la façon dont se produisent, se distribuent et se consomment les richesses, et l'économie rurale porte sur la production, la distribution et la consommation de produits biologiques, principalement alimentaires.

Certes, l'ensemble d'activités sur les deux axes sont essentiellement liées à l'agriculture dont le revenu annuel moyen, selon les données recueillies sur terrain, revient à 400 \$ USD. Ce montant est celui que reçoit un ménage contre par exemple un revenu annuel moyen de 180\$ USD pour le clan ou la communauté, revenu issu de la vente d'arbres.

La théorie de l'analyse de l'économie des ménages (Lebeau, 2004) permet une représentation claire de l'ampleur des difficultés et des écarts internes de la pauvreté en milieu rural. Souvent utilisée en rapport avec des problèmes de sécurité alimentaire, elle peut déjà nous orienter pour expliquer la moindre importance que les ménages ruraux accordent à la pratique d'exploitation artisanale de bois d'oeuvre, qui ne constitue en rien le noyau de leur économie.

Deux raisons peuvent être dégagées pour comprendre ce phénomène. La première est liée à la « valeur d'usage » d'un bien communautaire (bois) qui réduit le coût de revenu dont doit bénéficier un ménage ou un membre, par rapport à celui tiré de ses propres activités agricoles. « La valeur d'usage désigne la valeur d'un bien ou d'un service pour un consommateur en fonction de l'utilité qu'il en tire par rapport à sa personne, à ses besoins et à ses connaissances, dans des circonstances données » ( Le Petit Alter, 2006).

La seconde est le caractère non agricole de l'activité de bois dont le processus de production et de consommation, requiert des préalables purement économiques (investissement financier important, démarches administratives pour l'obtention des documents divers autorisant l'exploitation artisanale de bois) que les ménages ruraux se voient incapables de remplir.

Cette deuxième raison appelle une troisième qui est celle de l'ignorance de l'importance économique d'exploitation de bois par rapport à la vente d'arbres. Car, dans l'acceptation des ruraux, rompre avec « la routine paysanne », c'est rompre avec tout un passé, ruiner et anéantir l'héritage des générations antérieures (Lebeau, 2004)

Disons avec Reveret et Weber (cités par Amisi, 2009) que « la relation de l'homme à la nature, comme objet de recherche à part entière, a permis l'émergence de nouvelles approches interdisciplinaires. L'usage des ressources naturelles (au sens large) - le mode d'appropriation selon certains auteurs - l'ensemble de relations d'une société aux ressources qu'elle utilise, y compris les

représentations de la nature et le rapport social déterminé par l'appropriation des ressources, dépasse le strict cadre des savoirs et des techniques de production, des pratiques »).

En effet, les ménages ruraux savent bien se réclamer propriétaires des arbres, mais ce mode d'appropriation ou cette relation de propriété s'écarte de loin de celle qui existe entre une économie et un environnement. Ce sont des « *propriétaires absentéistes* » (Sahami, 1967) dans la mesure où leur économie rurale manque de capitaux importants et n'est pas en mesure d'améliorer leurs misérables conditions de vie. D'un point de vue formel, le mode d'appropriation des ménages ruraux entre en contradiction avec les réflexions sur l'économie du bien-être initiées par Arthur Pigou (cité par Reveret, 2008) qui recherche l'efficacité de l'économie à allouer les ressources et les conséquences de cette allocation sur la distribution des revenus. Ce qui est à l'origine du concept d'externalité, positive ou négative, fondamental dans la lecture que la science économique fait de l'environnement.

De ce qui précède, il est pertinent de constater que la vente d'arbres, plutôt que la pratique de leur exploitation (à savoir la coupe, le sciage et la vente de bois d'œuvre) constitue un fait d'externalité qui ne suffit pas à lui-même pour réduire la pauvreté en milieu rural. C'est que vendre les arbres favorise davantage le fait qu'ils soient exploités par des personnes extérieures (exploitants artisanaux venant généralement de Kisangani) plutôt que par des membres des communautés.

Pourtant, l'internalisation de cette activité, ou mieux son appropriation par les communautés locales, générerait des fonds plus que ceux gagnés par la simple vente d'arbres à l'état brut et naturel (sans valeur ajoutée). L'« Approche Développement de l'Economie et des Entreprises Rurales » (DEER) pourrait servir d'une bonne politique publique dans ce cadre (Deutsche, 2003). Celle-ci inclut la promotion des activités commerciales dans les exploitations agricoles ainsi que des activités non agricoles menées par des ménages ruraux et qui ont, en fin de compte, pour effet de créer de nouveaux emplois, d'améliorer les sources de revenus et de contribuer à la croissance en milieu rural. L'accent est mis principalement sur la promotion de l'emploi et la génération de

revenus par les petites et moyennes entreprises. Étant donné que la plupart des activités des entreprises dans les zones rurales sont basées sur la production agricole et l'exploitation des ressources naturelles, les ménages ruraux peuvent augmenter leurs revenus en entreprenant eux-mêmes l'exploitation artisanale de bois d'œuvre.

### 3.2. Revenu de la vente d'arbres comparé à celui d'autres activités économiques

Les ménages ruraux des axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu préfèrent la vente des arbres à la pratique d'exploitation artisanale par eux-mêmes. Selon les données recueillies sur le terrain, le revenu moyen annuel de la vente d'arbres est largement inférieur à ceux obtenus dans d'autres activités économiques. Le tableau qui suit en donne une illustration éloquent.

Tableau 2 : Revenu annuel moyen sur l'axe Kisangani - Ituri et l'axe Kisangani - Lubutu

N°	Activité	Revenu annuel moyen en \$ USD		
		Axe Kisangani-Ituri	Axe Kisangani-Lubutu	Revenu général moyen
1	Agriculture (ekuma akatshiko en kumu)	400	420	410
2	Vente d'arbres (sombi samee en kumu)	185	165	180
3	Carbonisation (mokambo wa makoka en ngola)	700	400	550

4	Élevage (ekuma anyama)	300	340	320
5	Chasse (mokambo wiyula tumbu en ngola)	180	110	145
6	Artisanat (butumbi)	140	160	150
7	Petit commerce (sumbisa en kumu)	65	50	60
8	Pêche (mege ohowha)	20	200	110
9	Autres (kema angboo en kumu)	80	100	90

**Légende :** les noms entre parenthèses sont ceux tirés de la langue vernaculaire du terrain (en kumu et en ngola : deux ethnies majoritaires sur les deux axes enquêtés)

Ce tableau révèle que, de toutes les activités économiques entreprises par les ménages ruraux sur les axes enquêtés, la carbonisation, consistant à fabriquer du charbon de bois sur base de bois énergie occupe la première place par rapport aux autres. Cette activité génère, à elle seule, un revenu annuel moyen de 550 \$ USD contre 180 \$ USD réalisés par la vente d'arbre. Ceci signifie que cette dernière activité (vente d'arbres), bien que préférée à la pratique d'exploitation artisanale de bois d'oeuvre, ne consolide pas efficacement le revenu des ménages ruraux.

Comme on peut le constater à travers le tableau qui en rend compte, la carbonisation est suivie par l'agriculture et l'élevage. La carbonisation, étant une activité généralement défavorable à la gestion durable des forêts, fait inquiéter quant à la proportion qu'elle occupe dans l'économie rurale. Pourtant, c'est l'exploitation de bois d'oeuvre, conformément aux réglementations y afférentes,

qui devrait davantage profiter aux membres des communautés et à leurs milieux. Néanmoins, il y a lieu de signifier que, contrairement à la législation en vigueur, la réalité du terrain révèle que l'accès de l'exploitant artisanal à la ressource bois se fait généralement sur base de la négociation des pieds d'arbres que sur celle d'un espace forestier<sup>1</sup>.

Pour le cas de l'élevage, il a été constaté également qu'il s'agit d'une activité qui rapporte un revenu annuel moyen de 320 \$ USD, supérieur à ceux d'autres activités. Il est par ailleurs pratiqué sur tous les deux axes à une fréquence quasiment égale. Cela s'explique par le fait que tous les deux axes sont dominés par le peuple Kumu qui, traditionnellement, est chasseur.

Cependant, il existe une réelle disparité dans certains domaines d'activité entre les deux axes routiers. C'est particulièrement le cas de la pêche massivement pratiquée sur l'axe Kisangani-Lubutu à cause de son emplacement géographique situé en parallèle du fleuve, si bien que c'est le même peuple Kumu qui y domine. Sur cet axe, le fleuve et la présence de certains ruisseaux se présente comme des opportunités affectant, d'une manière ou d'une autre, la culture kumu. La chasse, de son côté, est plus l'affaire des ménages ruraux sur l'axe Kisangani-Ituri à cause, non seulement de son alignement géographique à la suite du couvert forestier riche en faune, mais aussi à cause de la culture de base à vocation forestière (chasse et agriculture) du peuple kumu.

---

<sup>1</sup> Décret n° 14/018 du 02 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales ; Arrêté 025 /CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 09/02/2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la concession forestière des communautés locales

Les différents revenus évalués en pourcentages représentent ce qui suit :

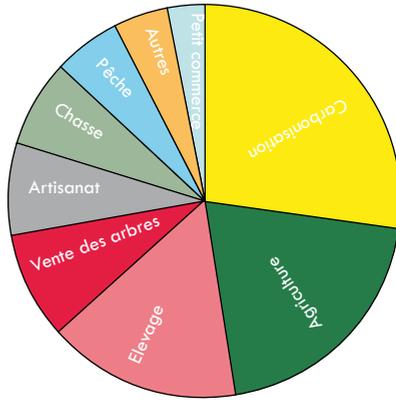


Figure 8 : Revenu annuel moyen par activité économique

Cette figure démontre que la vente d'arbres occupe la 4<sup>e</sup> place parmi les 8 activités économiques retenues sur les axes de recherche. L'importance attachée à cette activité (vente d'arbres) est tellement moindre qu'elle illustre un véritable paradoxe par rapport à la pratique de coupe artisanale de bois par les ménages ruraux.

Au terme de nos enquêtes réalisées sur le terrain, nous n'avons trouvé aucun ménage rural avec le statut d'exploitant artisanal. Il s'agit, là, d'un manque à gagner important de fonds et des opportunités au détriment des communautés rurales dans la mesure où seuls les exploitants artisanaux qui y achètent les arbres, en capitalisent la valeur ajoutée et investissent en dehors des sites d'exploitation.

Globalement, l'analyse de tous ces résultats démontre que le même peuple kumu, traditionnellement chasseur, est capable de s'accommoder du multiculturalisme, c'est-à-dire du brassage culturel selon les circonstances dans lesquelles il vit. Néanmoins, cette accommodation n'est observée que sur le plan de la pratique des petites activités socio-économiques et non sur le plan de la politique locale du développement. Ceci permet ainsi de comprendre que la présence et les actions des missionnaires, voire celles des exploitants artisanaux de bois d'œuvre, sur l'axe Kisangani-Lubutu par exemple, favoriseraient plus l'accumulation des richesses pour les étrangers

au détriment des communautés locales. A la lumière de l'approche explicative de Weber, une démarche compréhensive qui vise à établir une compréhension causale de la réalité sociale (Fleury, 2001) , il y a lieu de dire que les axes enquêtés constituent des opportunités d'affaires à plusieurs acteurs qui visent essentiellement leurs intérêts privés.

### **3.3. Impact du revenu de la vente d'arbres sur les ménages ruraux et le développement local**

Le développement local se définit comme « une stratégie réfléchie et partagée visant à mettre en place au niveau local, dans un territoire à dimension humaine préalablement défini par les promoteurs de l'initiative, une cohésion sociale, économique, culturelle et territoriale visant l'amélioration de la situation de tous les acteurs locaux sans pour autant mettre en péril le futur de ceux-ci » (Menozzi, 2013). Il se dégage de ce cette définition une dimension de l'approche participative, devenue pratiquement celle qui peut favoriser l'ancrage du développement local. Elle conduit à prendre en considération les contraintes et priorités des acteurs locaux, à promouvoir leur organisation dans le cadre de collectivités territoriales, d'associations d'usagers ou de groupements professionnels (M'Hamed, 1990).

Il apparaît en effet nécessaire de rompre avec un modèle d'intervention dirigiste profondément ancré dans les structures et mentalités, de s'appuyer sur des entités sociales capables d'être à la fois relais du pouvoir central et cellules autonomes de gestion de l'espace (Fay, 1985). Cette problématique montre l'intérêt d'identifier et d'étudier les structures socio-spatiales, le plus souvent informelles, traditionnelles ou mutantes, en tout cas opérationnelles dans l'appropriation de l'espace et des ressources. L'enjeu consiste alors à évaluer leur impact sur l'environnement, à concevoir éventuellement les conditions de leur transformation (cadre réglementaire, stratégies de développement...), pour qu'elles deviennent les acteurs centraux d'une gestion soutenable des ressources.

Sur les axes étudiés, l'impact du revenu de la vente d'arbres sur le développement local s'est révélé peu brillant. Les résultats ont révélé un manque de vision et de participation des acteurs en vue de l'appropriation des richesses. D'après les données recueillies, 87 % des enquêtés ont affirmé que ces revenus servent généralement à l'alimentation et parfois à la scolarité. Si la vente d'arbres ne peut servir qu'à manger, il se dégage sans doute un sérieux problème de non-capitalisation de la ressource ligneuse. Ce problème s'explique par deux causes, à savoir : soit le manque d'informations nécessaires quant aux enjeux de commercialisation des arbres, soit l'insignifiance du rendement réel des ventes. Dans tous ces cas, il devient important que les ménages ruraux soient suffisamment informés pour comprendre la portée des arbres sur leur vie et leur environnement.

Les arbres jouent un rôle plus important dans les stratégies d'épargne et de sécurité dans la mesure où ils peuvent être utilisés pour obtenir du crédit ou rembourser une dette, acheter de nouveaux biens ménagers ou d'investissement, soit pour garantir le développement local. En ce qui concerne le crédit par exemple, la mise en gage ou la location d'arbres est pratiquée au Népal, au Nigéria, en Sierra Leone et au Ghana (Fortmann & Bruce, 1998). En Inde, on raconte qu'un banquier avait octroyé un prêt garanti par des arbres (Auclair, 1996). Hill relève dans ses recherches au Karnataka que la possibilité de donner à bail de petites parcelles pour la plantation d'arbres offre aux paysans pauvres une forme de crédit fiable. Ceci est vrai et profitable dans la mesure où la somme qui leur est versée au début de la transaction, est automatiquement remboursée moyennant la part de la valeur nette du bois vendu (généralement la moitié) qui revient au propriétaire des arbres (Auclair, 1996). Donc, si les arbres sont bien gérés et exploités par les ruraux eux-mêmes, ils peuvent aider les ruraux à gagner un peu plus que s'ils sont exclusivement vendus. Plus les revenus d'utilisation s'accumuleront, plus ils profiteront à la communauté et l'impliqueraient activement dans le développement local.

Le Rapport sur le développement en Afrique 2002 de la Banque Africaine de Développement (BAD) avait examiné les conjonctures et les perspectives socioéconomiques du continent, et étudié en

profondeur le problème du développement rural en vue de la réduction de la pauvreté en Afrique. Au nombre des points examinés figuraient la priorité accordée à la pauvreté dans les zones rurales, le renforcement des capacités et des moyens des pauvres ruraux, la nécessité de mettre la mondialisation, les marchés et les institutions au service des pauvres, et la stratégie du Groupe de la Banque en matière de réduction de la pauvreté. Ce qui est intéressant, c'est que dans ces réflexions l'intérêt porté à la pauvreté rurale tenait au fait que l'engagement pris par la communauté internationale, de réduire de moitié la pauvreté absolue jusqu'en 2015, avait requis un effort massif des populations rurales de l'Afrique (CENEAP, 2003). Cependant, il faut constater que ni ces objectifs n'ont été atteints ni les communautés rurales n'ont été à même de maîtriser les enjeux pour sortir de l'état de pauvreté.





# Conclusion

Les récentes crises socio-économiques frappent surtout les populations les plus dépendantes du marché pour leur approvisionnement, notamment les ménages ruraux acheteurs nets de produits alimentaires et les ménages urbains pauvres. Ces crises renforcent la nécessité pour le monde rural de promouvoir des activités aussi bien agricoles que non agricoles.

En lien avec le caractère saisonnier de l'agriculture et des spécialisations de certaines familles, la diversification ou les activités rurales non agricoles se veulent appropriées pour répondre à divers besoins des populations.

En effet, le développement des activités non agricoles, et particulièrement de l'exploitation artisanale de bois en milieu rural est une des voies pour que beaucoup de ménages ne restent pas dépendants d'échéanciers agricoles, de fois complexes suite à des enjeux environnementaux, les trimbalant longtemps dans la misère.

L'avenir de cette activité se trouve au cœur de nombreux enjeux. En premier lieu, il s'agit d'approfondir son rôle croissant dans le devenir des membres des familles agricoles et/ou rurales. On retrouve alors l'enjeu de la formation et de l'éducation, facteurs essentiels afin de convertir la main-d'œuvre non qualifiée en main-d'œuvre qualifiée. Ensuite, cette activité est un facteur majeur pour faciliter les échanges et donc les synergies entre ville et campagne. Enfin, elle permet de lutter contre la pauvreté en fournissant emplois et revenus et constitue un levier du développement local.

Sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu, la vente d'arbres occupe une place prépondérante par rapport à la pratique de l'exploitation artisanale de bois. Son impact est cependant faible tant sur les conditions de vie des ménages ruraux que sur le développement local des entités rurales. Pourtant s'ils pratiquaient eux-mêmes cette activité, ils auraient plus de revenus que ceux obtenus par la seule vente d'arbres, comme l'ont démontré les résultats d'enquêtes.

Il est important de suivre comment ces enjeux sont pris en compte par les acteurs concernés et comment les politiques publiques censées favoriser les complémentarités et convergences entre développement agricole, rural et urbain y réagissent. Cet article qui s'achève s'est donc résolu de dégager et d'analyser le revenu généré par la vente d'arbres par les ménages ruraux dans la région de Kisangani. L'impact de cette activité se révèle faible par rapport à la pratique de l'exploitation artisanale de bois par les acteurs locaux eux-mêmes. Cette dernière, à laquelle les ménages ruraux doivent être sensibilisés, constitue un vecteur potentiel pour la relance de l'économie rurale et du développement local.



## Deuxième partie

### Participation de la femme au processus de vente d'arbres en milieu rural : Résultats d'enquêtes sur les axes Ituri et Lubutu (RDC)



## **Résumé (deuxième partie)**

L'inégalité des genres constitue un des défis pour les femmes en général, et les femmes rurales en particulier. La vente d'arbres dans les milieux ruraux est un facteur susceptible de déclencher un développement rural au profit de tous et de tout un chacun. Cependant, ce développement requiert la participation et l'implication de tous les acteurs pour que la gouvernance locale trouve son sens. De nos jours, il devient en effet important de promouvoir l'approche « genre » tant en milieu urbain qu'en milieu rural, car les femmes seraient, de tout temps, considérées comme vulnérables et victimes de plusieurs conceptions traditionnelles marginalisantes.

Au regard des résultats de la présente étude, il a été démontré que la participation des femmes dans les opérations de vente d'arbres sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu se caractérise par une simple présence physique et une audition libre des négociations de marché entre les hommes et les exploitants artisanaux. Leur participation, en termes de voix délibérative et d'expression libre, y est tout à fait passive (29 % contre 71 % pour les hommes). Même pour ces femmes concernées par ce pourcentage, il s'agit de femmes investies de pouvoir coutumier ou de celles auxquelles la parole est exceptionnellement accordée par les hommes. Ainsi, les résultats ont révélé que la coutume et l'autochtonie représentent en grande partie des facteurs structurants de cette participation, en plus de la religion et de l'émancipation.

Considérée généralement comme symbolique, cette participation a un impact faible sur le plan du développement local, étant donné que celui-ci requiert la participation active de chaque catégorie des membres d'une communauté sans discrimination.

# 1. Introduction

Aujourd'hui, dans le monde, les femmes luttent de plus en plus pour gagner leur autonomie, et cela aussi bien dans les domaines politique et économique que dans les domaines social et culturel. À cet égard, la question des rapports de genre, des relations entre hommes et femmes, devient un élément fondamental dans les choix qui devront être faits pour le développement durable du monde. Cette ambition affichée d'autonomisation des femmes paraît évidente à la lumière du rôle qu'on leur reconnaît volontiers dans la résolution des conflits, et cela à un moment où pratiquement elles en sont les premières victimes (Malu, 2005).

En fait, il apparaît plus que jamais à tous ceux qui s'attachent à la promotion des droits des femmes – individus, associations, administrations nationales ou organisations internationales – que ce combat doit être mené dans le cadre des références culturelles des communautés considérées. Si certains éléments d'une culture contribuent à inférioriser la femme, c'est aussi au sein de cette même culture qu'il faut chercher d'autres éléments pouvant contrer, voire inverser ce processus de violences structurelles (liées au sexe, à l'âge, à la race... bref, aux données naturelles difficiles à changer).

Nous pensons qu'aucune religion, aucune coutume ne justifie que l'on assassine, brûle, torture, lapide, viole une femme parce qu'elle est une femme, ou que l'on la prostitue, l'humilie et la prive des droits élémentaires de la personne.

Rendant compte de l'expérience européenne en cette matière, Ockrent (2006) note :

« En Europe, et principalement en France, la condition des femmes a sensiblement évolué au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Les femmes ont conquis avec obstination leur place et elles n'en ont pas terminé. Le débat sociologique autour de ces réussites paradoxales des femmes a été particulièrement fécond tel qu'il s'est ordonné autour des approches qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent

dont principalement celle insistant sur les éléments inconsciemment intériorisés des stéréotypes de sexe ».

En effet, la problématique du genre devient une question importante dans tous les domaines de la vie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En particulier, dans le secteur forestier, la vente d'arbres aux exploitants artisanaux offre un portrait critique quant à la configuration du genre dans les milieux ruraux, réputés pour leurs attaches traditionnelles.

On peut considérer actuellement que la vente d'arbres constitue une des questions importantes au regard aussi bien du développement des territoires basé sur la durabilité de la ressource ligneuse que des défis environnementaux. A juste titre, Mbairamadji (2009) souligne:

« Leur refonte institutionnelle s'inscrit dans la trame d'une représentation substantive et responsable de différentes catégories de personnes, et le transfert effectif des pouvoirs au niveau local. Ceci implique que la démocratie de la représentativité ne suffit plus, surtout pour des communautés locales tributaires des ressources forestières. Un besoin accru de démocratie participative, d'implication du citoyen homme et femme dans la prise des décisions, donc d'une décentralisation, se fait sentir avec acuité ».

L'infériorisation traditionnelle de la femme et celle induite par la colonisation font encore sentir leurs effets aujourd'hui. L'emploi des hommes dans les cultures d'exportation, puis leur départ vers les villes ont accru la charge de travail des femmes dans le monde rural sans qu'il ne leur soit consenti une plus grande capacité de décision (Mari, s.d.). Il y a lieu de constater que de l'histoire liée à la notion de genre, il se dégage une convergence de vues en ce qu'elles soulignent, toutes, l'importance et l'urgence de promouvoir la femme dans le processus du développement socio-économique, politique et socioculturel.

L'appropriation du genre apparaît ainsi comme une problématique complexe dans les sociétés africaines, toujours en transition. En

effet, celles-ci sont appelées à prendre le chemin de la modernité (notamment l'approche genre), en même temps qu'elles sont toujours tentées de pérenniser leurs pratiques traditionnelles au nom de l'identité culturelle. Cet attachement à la spécificité culturelle dans le contexte post-colonial, ou actuellement de la globalisation de l'économie en Afrique, est souvent dénoncé lors des débats académiques axés sur le sort de la femme africaine dans tous les domaines de la vie.

La mise en perspective du genre en Afrique, en général, et en RDC en particulier, est aussi davantage perçue au travers des études de cas sur la place et le rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles circonscrites comme enjeu de pouvoir en milieu rural. La participation de la femme à l'exercice de ce pouvoir économique est cruciale dans la mesure où elle permettrait d'évaluer, indirectement et à petite échelle, l'étendue de la démocratie dans les espaces périphériques (milieux ruraux) où la tradition domine l'ordre social.

S'inscrivant dans la perspective de genre décrite ci-dessus, le présent article examine la nature de la participation des femmes au processus de vente d'arbres sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu. D'une façon spécifique, il s'agit de répondre aux questions ci-après :

- Comment se caractérise la participation des femmes dans les opérations de vente d'arbres ?
- Quels sont les facteurs structurant la participation de ces femmes au processus de vente d'arbres ?
- Quel est l'impact que cette participation féminine exercerait sur le développement et la gouvernance au niveau local ?

A partir de l'hypothèse générale selon laquelle les femmes rurales des axes Ituri et Lubutu connaîtraient une faible participation dans les transactions relatives à la vente d'arbres, l'étude tient en particulier à vérifier la validité des réponses spécifiques ci-dessous :

- La participation des femmes dans les opérations de vente d'arbres se caractériserait par une simple présence physique et une audition libre des négociations de marché entre les

hommes et les exploitants artisanaux ;

- La coutume et l'éducation constitueraient des facteurs structurants de cette participation au processus de vente d'arbres ;
- Plus l'apport des femmes dans les opérations de vente d'arbres est symbolique, plus son impact est faible sur le plan du développement local, étant donné que celui-ci requiert la participation active de chaque catégorie des membres d'une communauté sans discrimination.



## 2. Considérations théoriques et méthodologiques

### 2.1. Approche théorique

Le concept *genre* est une catégorie d'analyse qui donne l'idée d'un ensemble de phénomènes sociaux, historiques, politiques, économiques et psychologiques ayant des implications sur l'appartenance des êtres humains au regard de leur sexe. Il prend l'ampleur grandissante en sciences humaines et sociales en suscitant des approches différentes, voire divergentes, de ces phénomènes : sexuation des comportements, constructions identitaires, rapports et inégalités entre femmes et hommes etc. Dans ce sens, ce concept tend à révéler le social dans ce qui paraît naturel. (Lorena, 2010).

En France durant les années '60/'70, c'est l'épistémologie marxiste qui domine le champ des sciences sociales et c'est à l'intérieur de celle-ci que la sociologie française travaillera à l'élaboration d'une analyse sociologique des classes de sexe (Delphy citée par Lorena, 2010).

Toutefois, cette sociologie a pu se démarquer de l'analyse purement marxiste qui ne pouvait saisir les rapports sociaux de sexe autrement que sous le prisme de l'analyse des classes sociales. Celle-ci cherchait à montrer, par exemple, que les rapports hiérarchiques entre hommes et femmes ont une autonomie par rapport à la hiérarchie entre bourgeoisie et prolétariat et que, par conséquent, ces rapports doivent faire l'objet d'analyses spécifiques à l'aide de concepts différents de celui de lutte de classes.

Il y a lieu de signaler que, dès 1955, inaugurant plusieurs décennies de travaux à l'Université Johns Hopkins, John Money a osé reformuler les approches héritées de l'anthropologue Margaret Mead sur la socialisation des garçons et des filles. En ce temps, il s'est intéressé au *sex roles* plutôt que de *gender roles*. C'est ce qu'on appelle d'ordinaire l'hermaphroditisme, et qu'on peut qualifier aujourd'hui d'intersexualité (Money & Ehrhardt, 1972).

Le concept genre se révèle davantage comme une notion qui vise à déjouer l'évidence naturelle du sexe : loin que les rôles viennent ici confirmer les assignations biologiques, le genre permet de nommer l'écart entre les deux. *Pour John Money, qui participe d'une vision progressiste de la science constituée après la Seconde Guerre mondiale en réaction contre les dérives du biologisme, c'est bien l'éducation qui fait l'homme ou la femme* (Redick, 2004).

On pourrait appeler cette controverse «*le débat entre universalisme vs différencialisme*». L'enjeu qui est au centre des discussions entre ces deux courants est le suivant : «*...pour les unes, il s'agit d'effacer toute distinction entre les hommes et les femmes et d'accéder à part égale pour tous à un véritable universel, pour les autres, il s'agit de subvertir cet universel, fondement d'une féminité aliénée en ouvrant à d'autres alternatives*» (Fougeyrollas-Schwebel cité par Fassin, 2008).

Comme on le voit, il se dégage ici une réflexion partagée sur l'identité féminine assignée mais qui débouche sur une analyse différente et qui propose des modes de subversion différents. D'un côté, nous notons la subversion de l'ordre établi qui se réalise à travers la déconstruction de la bicatégorisation de sexe (femmes / hommes) et de l'autre, la subversion consiste en une ré-appropriation et une re-définition de leur identité par les femmes.

Ces prises de position critiques tendent à alerter la communauté scientifique sur les dangers liés à l'abandon de certains concepts ou notions. En substituant le genre au terme sexe, il y a risque d'oublier que le système de genre que nous cherchons à comprendre et à déconstruire est bâti pour grande partie sur une continuité entre le sexe, le genre et l'orientation du désir. En effet, tout un ensemble de travaux, dont ceux de Wittig (2001) et Butler (1990) sont les plus importants, ont mis en lumière le fait que le système de genre est constitué par un ensemble de prescriptions normatives au sein desquelles l'enchaînement linéaire entre « l'être femme, l'être féminin et l'être hétérosexuel » occupe une place centrale. Toute entrave à cette continuité comporte des coûts sociaux et politiques plus ou moins lourds à porter selon les contextes historiques et politiques (Lorena, 2008).

L'histoire du concept genre, de son émergence et des controverses qu'il a suscitées, nous éclaire sur l'articulation entre sciences et sociétés. Il demeure toutefois heuristique, polémique, critique, voire subversif malgré des utilisations « normalisées » (Butler, Fassin et Scott, 2007) qui tendent à le vider de son potentiel cognitif et politique.

Dans le contexte de cette étude, la femme reste perçue dans une dimension de la construction sociale plutôt que dans celle de sexe, susceptible de limiter sa participation au processus de développement communautaire.

## 2.2. Méthodologie utilisée

La présente étude s'est servie d'un guide d'entretien pour des échanges avec les femmes ciblées dans les différents ménages ruraux, vendeurs de bois sur les Axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu. Sur chacun des axes, on a retenu un échantillon de 20 personnes réparties sur 10 villages, soit 2 femmes par village dont une par ménage.

Ces femmes étaient ressortissantes des villages ci-après :

Tableau 1 : Milieu d'étude

Axe Kisangani-Ituri		
N°	PK	Village
1	82	Babongiye
	80	Babagulu 2
2	104	Mandjombo
	97	Batchaboye
3	76	Bandjinda
	70	Bakadi
4	64	Babongena
	59	Abagulu

5	42	Banakanuki 1
	37	Batchepo
N°	Pk	Village
<b>Axe Kisangani-Lubutu</b>		
1	78	Babongombe
	99	Basukwatchema
2	112	Bamunya
	105	Basukwandjongo
3	60	Babundje 2
	51	Katende
4	47	Mwambani
	31	Mobi
5	12	Kayete (entrée : PK 60)
	5	Kayete (entrée : PK 60)

Légende : PK signifie point kilométrique

Au total, 40 femmes des ménages ruraux étaient enquêtées. L'échantillonnage était basé sur la méthode non probabiliste, de type par choix raisonné<sup>1</sup>.

D'après les données recueillies, les femmes enquêtées étaient issues de tribus kumu et lengola. Pour ces deux tribus, la coutume en matière de participation des femmes à la prise des décisions communautaires leur est favorable. Pour les ménages polygamiques, seule la première femme communément appelée « *kilanga* » en dialecte lengola a le droit de participer avec voix délibérative à la vente d'arbres. Pour une famille régnante non- pourvue d'hommes, le pouvoir est d'office conféré à la femme aînée, mariée ou célibataire soit-elle. Tel est le cas de la famille se trouvant dans le village Mobi au PK 31 dirigé par une femme de la famille régnante.

1 Nous avons opéré un choix par jugement et caractérisation liés au sexe et à l'appartenance à un ménage vendeur d'arbres. La raison est que tous les ménages sur les axes d'étude ne sont pas vendeurs d'arbres.

Les enquêtes se sont déroulées dans une période allant du 23 octobre au 05 novembre 2013, soit 14 jours à raison de 7 jours par axe.

Les données recueillies étaient essentiellement qualitatives et dépouillées grâce à la méthode d'analyse de contenu. Elles ont été saisies et traitées sur base du logiciel Excel.

### **2.3. Aperçu historique et portée politique du concept « Genre »**

Pour fixer le lecteur sur le contexte socio-historique de consécration du concept « genre », il convient de rappeler un certain nombre d'activités des Nations unies dans le monde. En effet, le concept genre a été adopté à la suite de la Conférence internationale de Mexico pour les femmes, organisée par les Nations unies en 1975. Au cours de cette rencontre internationale, il a été fait un constat selon lequel les inégalités constituent une entrave à la démocratie, à la paix et au développement. La Décennie des Nations unies (1976-1985), ponctuée par deux autres conférences mondiales pour les femmes (Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985) s'est également préoccupée de la question. A la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement de 1992, connue sous le nom *Sommet de la Terre* à Rio, un *Agenda 21 des femmes pour une planète en bonne santé et en paix* s'était ajouté pour enrichir la thématique (<http://www.adequations.org/spip.php?article424>).

Le principe 20 du Programme d'action de la Conférence de Rio indique que *les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement, leur pleine participation est essentielle à la réalisation d'un développement durable*. Le chapitre 24 de l'Agenda 21, qui porte sur *le rôle et le statut des femmes dans le développement*, avait recommandé aux gouvernements de mettre en œuvre, et ce avant l'an 2000, *des stratégies visant à éliminer les barrières politiques, juridiques, administratives, culturelles, comportementales, sociales et économiques qui empêchent la pleine participation des femmes dans le processus de développement et la vie publique* (Raoul, 2012).

L'Objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, lancés par les Nations unies en 2000, a visé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2002, le plan d'action du Sommet mondial du développement durable, organisé à Johannesburg (Afrique du Sud), avait recommandé l'élaboration d'indicateurs nationaux liés à l'équité hommes-femmes.

Ainsi *l'écoféminisme* étudie les liens entre néolibéralisme, atteintes à la nature et marginalisation des femmes : allant au-delà de la conception initiale, *femmes et développement*, l'approche « genre » analyse les relations sociales entre hommes et femmes, proposant des méthodes concrètes pour réduire les inégalités (Manfre & Rubin, 2013).

En effet, l'inégalité des genres constitue autant un des défis pour les femmes en général que pour les femmes rurales en particulier. La vente d'arbres dans les milieux ruraux est un facteur susceptible de déclencher un développement rural au profit de tous et de tout un chacun. Cependant, ce développement requiert la participation et l'implication de tous les acteurs pour que la gouvernance locale trouve son sens.

De nos jours, il est important de promouvoir l'approche « genre », non seulement au profit des femmes fonctionnaires ou femmes citadines, mais également en faveur des femmes rurales. Ces dernières seraient, de tout temps, considérées comme vulnérables et victimes de plusieurs conceptions traditionnelles marginalisantes.

## 3. Résultats et discussion

### 3.1. Processus de vente des arbres

Les risques encourus dans le secteur agricole dépassent bien souvent le seul ménage paysan particulier pour affecter l'ensemble de la région. La sécheresse, les inondations ou les invasions d'insectes peuvent détruire les récoltes et les troupeaux peuvent être décimés par une maladie ou une famine. L'imprévisibilité du marché en milieu rural met également la survie et les revenus des fermes en danger (Ton, 2008). L'exploitation artisanale de bois peut devenir à cet effet, dans une certaine mesure, une certaine assurance de finance rurale.

La commercialisation des arbres est une activité très différente de l'activité de production. Elle demande une connaissance et une compétence spécifiques. Le ménage rural qui désire commercialiser son produit, devra négocier avec des exploitants et devra donc être au courant de certaines choses concernant l'approvisionnement, la demande et les prix (Ad, 2005). Autrement-dit, le niveau de revenu que procure une vente d'arbres dépend aussi, pour une grande part, de la façon dont l'activité est menée, mieux, de la façon dont les vendeurs s'organisent et planifient le marché. Cela revêt un caractère socio-culturel à prendre en compte.

Sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu, tout contact entre un exploitant et la communauté part généralement du chef de village. Celui-ci doit être consulté préalablement. L'exploitant artisanal exprime son besoin d'exploiter le bois et le chef de village invite tous les sages de la communauté qui vont siéger au «Gbadili»<sup>2</sup> pour identifier, ensemble, la famille ou le clan disposant d'arbres à vendre. A l'issue d'un accord interne dans la communauté, le chef

2 Barza communautaire, lieu où siègent les sages du village pour statuer sur différents problèmes intéressant la communauté. Il peut s'agir, par exemple, de gérer des conflits opposant leur communauté à une autre sur des questions stratégiques (les limites et les ressources de leurs forêts notamment). Statuer signifie ici, traiter, discuter et confronter les parties pour résoudre les problèmes.

contacte soit la famille concernée, soit le clan concerné, et convoque enfin toutes les parties prenantes pour négocier le marché. On peut noter qu'à ce stade déjà, il s'agit d'une organisation locale requérant certes un processus dynamique dont la méthodologie doit impérativement être basée sur l'inclusion active de tous les acteurs. Cela est beaucoup plus intéressant dans le cadre de marché communautaire (Villarreal, 2005).

A l'issue des démarches que le chef de village aura entreprises au sein de sa communauté, il (r)appelle alors l'exploitant artisanal qui, pour la plupart des cas, loge dans l'une de ses maisons au village. Ce dernier est alors mis en contact avec la famille ou le clan disposant d'arbres à vendre.

D'après les données du terrain, la négociation se déroule en communauté, c'est-à-dire en présence des ayants-droit (hommes, femmes et enfants), représentés par leur chef ou un délégué désigné comme porte-parole de circonstance. Ici, même des allochtones peuvent assister en auditeurs libres, selon le témoignage de nos enquêtés. C'est dire, en d'autres mots, que les membres non-originaires habitant la communauté et élevés par le pouvoir coutumier au statut de notables ou sages sont aussi habilités à participer sans voix délibérative à la vente d'arbres. Ces derniers ont, néanmoins, une voix consultative en cas de nécessité. Le chef de village ne peut intervenir que pour orienter le débat, ou tout simplement assister en observateur ou témoin, ou encore en consultant.

Il sied de préciser que sur tous les deux axes de recherche, la négociation se déroule en communauté pour la vente d'arbres appartenant à la famille, au clan ou au village. Cependant, il arrive quelques fois qu'un ou deux pieds d'arbres soient vendus par un seul membre de la famille. Ce cas est le plus fréquent pour les familles ou clans régnants dans lesquels les arbres sont répartis entre les membres descendants d'un ancêtre ou des parents polygames déjà décédés et ayant tranché sur la répartition de ces arbres. Dans certaines communautés par exemple, il a été noté que, par rapport aux us et coutumes, les femmes et les enfants ne sont pas habilités à prendre la parole là où les sages du village débattent des affaires de la communauté. Ils assistent à la négociation sans voix

délibérative. C'est le cas du village Bamunya au point kilométrique 112, route Lubutu et de celui de Batchaboya au point kilométrique 97, route Ituri. Au cours de cette discussion, la communauté, à travers son porte-parole, un délégué choisi au préalable, détermine le prix ou les conditions d'exploitation selon l'organisation locale. Lors de la négociation, il arrive que tout celui qui a un point de vue pour faire avancer le débat, parle pour compléter le porte-parole, exception faite aux femmes pour un certain nombre de communautés. On peut citer dans ce cas les villages Babongena et Abagulu, respectivement aux points kilométriques 64 et 59, route Ituri, et les villages Basukwatchema et Katende, respectivement aux points kilométriques 99 et 51, route Lubutu.

Si les deux parties s'accordent sur le nombre d'arbres à couper, l'exploitant artisanal, accompagné des pisteurs<sup>3</sup> (1 ou 2 personnes), qui sont des ayants-droit ou membres de la communauté, entre en forêt pour chercher et visualiser les arbres à couper.

Pendant cette visite, les pisteurs indiquent à l'exploitant la superficie contenant les arbres vendus, déterminée par le clan ou ménage vendeur. C'est alors que cet exploitant, en dernière instance, déterminera les arbres à couper conformément aux dimensions et/ou essences négociées. Selon les données recueillies, le choix de dimensions et/ou essences, dans les villages Babongiye (PK 82, route Ituri) et Mwambani (PK 47, route Lubutu) était souvent fait à l'insu des membres de la communauté, voire de celui ou ceux qui ont guidé l'exploitant pour lui montrer la superficie abritant les arbres à couper. Néanmoins, sur l'axe Kisangani-Lubutu, la population, pour la plupart des cas, détermine l'arbre ou les arbres à couper de commun accord avec l'exploitant. A ce sujet, un des enquêtés sur cet axe avait révélé que, faute d'une négociation concluante, un exploitant était chassé du village Kayete, en juillet 2013 en guise de protestation contre les manœuvres frauduleuses en matière contractuelle.

Donc, les communautés autorisent aux exploitants artisanaux l'accès à leurs forêts dès les négociations entamées sur le droit d'accès et/

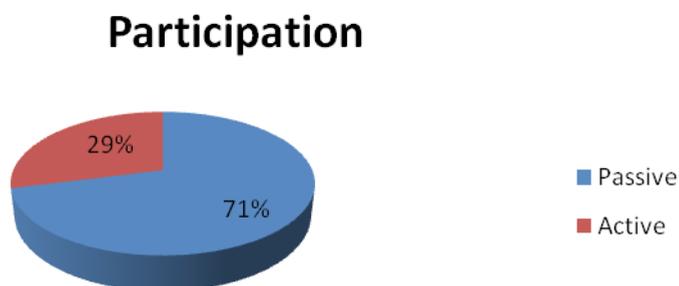
---

3 Des éclaireurs qui orientent les exploitants artisanaux en forêt pour chercher les arbres à couper.

ou le partage du produit de la coupe se révèlent transparentes et effectives pour toutes les parties. Les communautés locales n'exigent nullement des exploitants qu'ils soient porteurs d'un permis ou d'un agrément quelconque. C'est ce qui ressort des données recueillies sur le terrain.

### 3.2. Mode de participation des femmes au processus de vente

Les résultats d'enquêtes révèlent deux modes de participation : participation passive et participation active. L'importance relative de chacun de ces modes chez les femmes est illustrée par la figure suivante :



---

Figure 1 Mode de participation à la vente des arbres

Cette figure révèle que 71 % des femmes (soit 28 sur 40 enquêtées) sur tous les deux axes participent passivement au processus de vente des arbres. Cela veut dire que leur présence physique est tout à fait notée aux assises de négociation, mais sans voix délibérative sur le marché. Elles assistent, tout comme des enfants, en auditrices libres, n'ayant pas de parole devant les hommes conformément à la plupart des coutumes de groupes ethniques impliqués dans les enquêtes. Elles se limitent à voir comment se déroule la scène et s'apprêtent à répondre avec diligence aux diverses sollicitations des hommes en négociation. La participation de la femme est réduite, en fait, à une simple assistance. Il est fondamental de noter que, sur le plan de la symbolique, cette participation des femmes, pourtant passive, légitime l'existence formelle d'un modèle d'intégration

qui n'incarne pas du tout l'approche «genre» La femme jouit donc de peu de considération sociale, comme l'avait aussi constaté une étude au Burundi sur l'accès de la femme à la terre. En cause, les stéréotypes liés à la culture burundaise réservent à la femme une place de second plan dans la communauté. Gahungere (2008) a les mots justes pour le souligner :

*« Quand la femme se marie, elle quitte la maison natale avec toute la force de sa jeunesse, pour aller œuvrer pour sa vie future avec son mari. Elle exploite la terre arable, s'occupe des cultures vivrières, initie et entretient l'élevage de gros et petit bétail, assure la récolte, etc. Mais la gestion est assurée par le mari, qui est supposé être propriétaire de la terre. Quand l'homme décide d'aller vendre la récolte au marché, la femme doit assurer le transport, de gré ou de force. La femme, principale productrice, ne contrôle donc pas et ne décide de rien quant à la répartition des revenus du ménage. Et les choses s'aggravent encore en ce qui concerne la destination de ces revenus ».*

La pertinence de l'extrait qui précède se trouve confirmée par les résultats d'enquêtes conduites sur les axes Ituri et Lubutu. En effet, le rôle de femmes au niveau du processus de vente d'arbres est d'observer, de constater et de servir d'aides en cas de nécessité (apporter de l'eau à boire, à manger, etc. aux hommes et exploitants artisanaux en négociation). Les femmes et les enfants ne sont pas considérés dans la prise de décision sur la vente d'arbres. A voir de très près, l'on peut comprendre que les motivations et les contraintes qui influencent la participation des femmes au processus de vente sont plus liées aux exigences coutumières qu'aux droits effectifs devant leur revenir en tant que membres de la communauté. Néanmoins, il y a lieu de signaler qu'une femme n'a la voix délibérative que si elle est investie d'un pouvoir coutumier ou si, exceptionnellement, on demandait son point de vue.

Les 29 % (soit 12 femmes sur 40), qui représentent la participation active des femmes, signifient qu'il existe sur les deux axes des communautés où la prise de parole par une femme devant les hommes ne constitue en aucun cas un tabou. « Sisi wote watoto

wamgini », traduit en « Nous sommes tous, hommes et femmes, des citoyens au même titre », ainsi que l'avait déclaré une femme enquêtée sur l'axe Kisangani-Ituri<sup>4</sup>. Il y a lieu de préciser que cette déclaration, dans ce contexte précis, voudrait tout simplement exprimer soit la détermination des femmes de résister à leur discrimination par les hommes, soit l'appel des femmes en direction des hommes pour qu'ils prennent conscience de l'égalité reconnue entre citoyens de deux sexes en matière de droits de toutes sortes : droit à l'expression, droit à prendre part au processus de décision comme participer à la négociation sur la vente d'arbres.

Il existe des études qui démontrent que communiquer le genre en milieu rural est une astuce sûre de développement rural, étant donné que, naturellement, le terme « genre » s'applique à plusieurs dimensions. Ce qui explique en partie la difficulté de son appréhension et les résistances à son adhésion. Le genre semble à la fois un concept sociologique et une approche de développement, c'est-à-dire un concept qui illustre bien une situation de différenciation socioculturelle et un outil qui peut favoriser le développement intégral d'une communauté.

Dans le contexte du milieu rural, l'approche « communiquer le genre » s'explique dans les constats et postulats repris dans l'encadré ci dessous.

---

4 *Entretiens du 27 octobre 2014 avec une des femmes enquêtées sur l'axe Kisangani-Ituri*

**Encadré 1 : Constats et postulats de l'approche : « Communiquer le genre »**

**L'expression est le fruit de la réflexion suivante :**

1. Il est reconnu que :
  - le succès des efforts de développement dépend, en partie, de la qualité de la communication instaurée avec les populations concernées et de la prise en compte des questions de genre, et
  - la communication pour le développement et la problématique de genre sont, l'une et l'autre, transversales dans les actions de développement.
2. Pourtant, le plus souvent, les processus (modalités, contenu, format) de communication en milieu rural sont peu participatifs et s'adressent à tout le monde de façon générale : ils ne prennent pas en compte le fait que la population est responsable de son propre développement et qu'elle est hétérogène, riche de diversités, de besoins et d'attentes.
3. Enfin, les questions de genre sont encore trop fréquemment traitées hors de leur contexte, restant au stade de leur justification sans passer à leur résolution concrète.

Sur base de ce constat a émergé la nécessité de traiter conjointement la thématique de la communication pour le développement et celle du genre, afin que leur mise en synergie puisse concourir à minimiser les contraintes existant en milieu rural et à en maximiser les potentialités. Exigence renforcée par le fait que ces deux thématiques, quand bien même acceptées au niveau de leurs principes, sont souvent mal comprises.

**La publication se réfère aux principes, théories et approches des deux thématiques et repose sur les postulats suivants :**

1. L'égalité entre hommes et femmes est partie intégrante du développement : elle n'est « ni à part ni en plus » ;
2. La pleine participation des hommes et des femmes aux actions de communication pour le développement est la condition majeure à une appropriation du changement par ceux-ci ;
3. Les hommes et les femmes s'informent, informent et communiquent de façon différente en fonction de la spécificité de leurs rôles et responsabilités et de la particularité de leurs besoins.

Communiquer le genre pour le développement rural s'applique donc à la communication pour le développement qui, pour contribuer à un changement économique et social durable et égalitaire, se doit d'inclure une perspective de genre dans ses modalités, contenus et formats (Villarreal, 2008).

En dépit du fait que, dans certaines des communautés étudiées, on ne reconnaît pas officiellement le rôle des femmes dans la prise de décisions (en l'espèce, la vente d'arbres), il est fondamental de noter que dans d'autres par contre, celles-ci ne se limitent pas seulement à observer ou à constater, mais elles agissent de manière conséquente comme le feraient les hommes.

### **3.3. Déterminants de participation des femmes au processus de vente**

Les résultats du terrain ont mis au jour quatre facteurs qui motivent la participation des femmes au processus de vente d'arbres sur tous les deux axes. Ces facteurs sont repris dans le tableau suivant :

*Tableau 1 : Déterminants de la participation des femmes au processus de vente d'arbres sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu.*

<b>N°</b>	<b>Facteurs</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
1	Coutume	23	57.5
2	Religion	3	7.5
3	Emancipation	4	10
4	Autochtonie	10	25
Total		40	100

Il se dégage de ce tableau que la coutume (57,5%) est un déterminant prédominant qui, à lui seul, justifie la participation féminine au processus de vente d'arbres. En effet, dans les traditions de la majorité des communautés impliquées dans nos enquêtes sur les axes Ituri et Lubutu, il est soutenu que les femmes sont associées au processus de vente de par la coutume. De ce point de vue, il n'existe aucun inconvénient avec la présence physique de femmes au processus de vente d'arbres. L'on constate cependant que cette présence ne correspond en rien à l'implication effective dans le processus, ce qui justifie le caractère passif de la participation féminine.

Par ailleurs, il convient de noter que la coutume ne reconnaît pas le droit à la propriété ni de la terre (propriété foncière) ni des revenus aux femmes. Pourtant, ce postulat est de temps en temps combattu dans le monde en général et en Afrique en particulier. L'évidence de ces combats contemporains des femmes a été décrite, pour un certain nombre de pays africains, en ces termes :

« Dans la plupart des pays, les restrictions à leur droit de propriété les soumettent à l'arbitraire des hommes de leur famille pour emprunter : ne disposant que rarement de biens propres, elles sont en effet incapables de produire des garanties aux banques. En matière de droit à la propriété, les législations nationales ont souvent évolué en faveur de la femme depuis l'indépendance. Dans plusieurs pays comme le Gabon, le Cameroun, le Mali, la Guinée et le Sénégal, les femmes qui exercent une profession séparée peuvent percevoir librement leur salaire, le gérer comme elles l'entendent et ouvrir un compte en banque personnel.

Au Cameroun, selon le droit moderne (code civil et lois diverses), la femme mariée a la capacité de gérer ses biens propres, d'en user et d'en jouir après s'être acquittée de sa contribution aux charges du ménage. Toutefois, pour disposer de ses biens, les vendre par exemple, elle doit obtenir le consentement de son mari. De plus, lorsqu'elle gagne sa vie, toutes les charges du ménage lui sont souvent abandonnées. Si les Camerounaises peuvent ouvrir un compte bancaire personnel et disposer des fonds qu'elles y déposent, les créanciers de leur mari ont le droit d'y prélever des fonds s'ils établissent que la dette du mari a été contractée dans l'intérêt du ménage. Au Kenya, diverses lois ont été promulguées depuis 1970. La femme s'est vue reconnaître le droit de propriété... sauf si son mari s'y oppose. Ainsi, l'épargne constituée par une femme sur un compte en banque séparé, pour créer un petit commerce par exemple, peut-elle être purement et simplement confisquée par son conjoint. »<sup>5</sup>

---

5 *Des droits des femmes en Afrique : des discriminations légales persistent sur*  
<http://maliactu.net/droits-des-femmes-en-afrique-des-discriminations->

Dans le contexte africain, les exemples sont légion. La déclaration de Julius Nyerere s'inscrit bel et bien dans cette lutte : « En Afrique, la femme trime toute sa vie sur une terre qu'elle ne possède pas pour produire ce qu'elle ne contrôle pas, et si son mariage se termine par un divorce ou la mort de son mari, elle peut être renvoyée les mains vides » (CRDI & FAO, 2008).

En zone de terroirs, l'accès à la terre se fait selon les règles coutumières, dans une relation sociale inégale, de dépendance, négociée et précaire pour la femme. Selon une étude de la FAO, « *Le Burkina Faso* », réalisée sur l'exclusion des femmes du contrôle de la gestion des terres, celle-ci constitue l'une des caractéristiques majeures des droits coutumiers. La cause principale serait le fait que la femme est originaire d'un autre lignage qui détient des terres dans son village d'origine (Ki Zerbo, 2004).

Au Sénégal, par exemple, une réforme constitutionnelle et des législations ont été adoptées pour garantir l'égalité des droits des hommes et des femmes en matière de tenure foncière. L'article 15 de la Constitution adoptée en 2001, garantit aussi bien à l'homme qu'à la femme le droit à la propriété.

Par contre, l'autochtonie observée dans le tableau revêt un caractère de jouissance des droits dévolus à tous les membres d'une communauté : les 10 % indiquent la conscience d'une implication active manifeste chez certaines femmes. En d'autres termes, ces dernières ne se contentent plus seulement de leur statut de femmes perçues comme simples aides des hommes, mais exaltent plutôt leur sens d'appartenance à une communauté pour jouir sans restriction de pleins droits en tant qu'autochtones.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître aussi le fait d'influence de certaines idéologies religieuses et socioculturelles sur le processus de participation féminine en milieu rural. Ces idéologies encouragent les femmes rurales à considérer leur place dans le processus de vente d'arbres en insistant sur la nécessité de leur engagement à défendre leurs droits.

Concernant les tendances religieuses dégagées de données

---

legales-persistent, consulté le 02 février 2015

recueillies à ce sujet, , on note deux postulats, à savoir : d'une part, celui qui prône l'égalité homme – femme (71%) et, d'autre part, celui qui défend l'inégalité entre les deux (29 %), bien sûr en matière de participation au processus de vente d'arbres.

En faveur de l'émancipation, il est néanmoins noté cette impulsion culturelle qui démystifie le postulat d'inégalité homme – femme et promeut la femme, tant citadine que rurale, sous les concepts émergents de « parité » et de « genre ». Ces deux notions (parité et genre) désignant une même réalité, sont aujourd'hui mobilisées comme des vecteurs de la participation des femmes dans la sphère du pouvoir.

Il demeure évident aujourd'hui que, si l'on veut faire progresser la gestion forestière durable ou promouvoir le développement rural, il est indispensable d'examiner comment les normes relatives au genre conditionnent la façon dont les hommes et les femmes utilisent et gèrent les forêts, et participent au processus de vente d'arbres dans leurs communautés respectives (Manfre & Rubin, 2013).

### **3.4. Impact de la participation des femmes au processus de vente des arbres sur le développement et la gouvernance locaux**

Le développement local se décrit comme étant une intervention sociale dont le but arrêté est de susciter l'organisation et la mobilisation des hommes et des femmes d'une communauté donnée en vue de leur assurer plus de force et de pouvoir social (*empowerment*) (Favreau, et al., 1999). Il s'agit à la fois d'une démarche de participation volontaire et d'une démarche de participation suscitée ou motivée. Ainsi, le développement local, qui se veut durable, n'est possible que lorsqu'il rencontre, dans le cadre de la sociologie cognitive, la pensée wébérienne selon laquelle les faits sociaux ne peuvent orienter les comportements individuels que s'ils revêtent la forme représentationnelle des *raisons d'agir*, qui permettent ainsi de combler « de l'intérieur » le fossé entre l'esprit et la société (Kaufmann et al., 2011).

En règle générale, le développement local a des corrélations avec la participation des acteurs dans un projet ou une activité. Si la

participation est active, certes elle fait décliner ce développement vers le bon ; si elle est passive, elle l'affaiblit par contre. Comme renchérit Trissew<sup>6</sup>, «*Il n'y a pas de métier d'homme ni de métier de femme. Si j'ai la capacité physique de tisser, alors je tisse! Pourquoi une femme serait incapable d'avoir de la force ?*».

Les résultats de la présente étude révèlent que la participation des femmes au processus de vente d'arbres sur les axes Kisangani – Ituri et Kisangani – Lubutu est tellement passive (71 %) qu'elle affaiblit le développement et la gouvernance dans ces milieux locaux.

La gouvernance apparaît alors comme un processus interactif se développant sur deux niveaux : au niveau institutionnel par les représentations du statut social de chaque agent comprises comme des repères dans la coordination, et au niveau organisationnel par sa dimension stratégique. La dimension du pouvoir fait comprendre la nécessité d'intégrer le fait que les acteurs n'émergent pas *ex nihilo* afin de se coordonner, mais qu'ils sont situés au sein d'espaces de coordination à l'instar de la gouvernance, qui sont autant d'espaces de pouvoir (Bernard, 2001).

Il s'est révélé dans certaines communautés, comme dans le village de Kayete sur l'axe Kisangani-Lubutu, que, se trouvant dépouillées de leur pouvoir effectif à la prise de décisions sur la vente d'arbres, certaines femmes en font un problème ; ce qui amène de fois à des conflits d'intérêts. Seule la coutume, dans la plupart des communautés, gère ce genre de situations. Cette gestion n'est pas cependant durable au regard des enjeux de la gouvernance locale et du développement local qui requièrent une gestion collaborative adaptative (GCA).

D'ailleurs, il existe des études qui montrent que les femmes, chefs de ménage, investissent davantage que les hommes dans leurs enfants, que ce soit en termes de temps, d'argent ou de support affectif, et cela est particulièrement vrai en matière d'éducation. Leur gestion des ressources s'avère plus rigoureuse, plus responsable (Locoh et

<sup>6</sup> Cité par Daphnée Breytenbach et Ismaël Mereghetti, *En Ethiopie, Awra Amba, le village de l'égalité entre femmes et hommes*, 2014, Document de reportage. Voir [www.tv5monde.com/.../p-29493-en-ethiopie-awra-amba-le-village](http://www.tv5monde.com/.../p-29493-en-ethiopie-awra-amba-le-village), consulté le 23 janvier 2016

al., 1996). Plus particulièrement, citant Acharya et Gentle, Manfre et Rubin (2013) soulignent que les résultats sont meilleurs quand les femmes siègent dans les groupes d'usagers des forêts communautaires et qu'elles y occupent des postes de décision.

On peut penser qu'étant généralement, elles-mêmes, dans l'ensemble, victimes d'une discrimination, les femmes perçoivent mieux que les hommes, l'enjeu du développement. Un tel résultat mérite évidemment une attention particulière et conduit à s'interroger davantage sur la situation et sur les stratégies des femmes rurales, sachant que leur participation active au processus de vente des arbres recouvre des réalités familiales et économiques très diverses.

L'expression gestion collaborative adaptative (GCA) est une méthode à valeur ajoutée en vertu de laquelle les populations qui ont des intérêts dans une forêt, acceptent d'agir ensemble pour planifier, observer et tirer des enseignements de la mise en œuvre de leurs projets, tout en admettant que les projets ne réalisent pas souvent les objectifs déclarés. La GCA se caractérise par des initiatives réfléchies parmi ces groupes, visant à communiquer, collaborer, négocier et rechercher les possibilités d'acquérir collectivement des connaissances sur les conséquences de leurs actions (CIFOR, 2008).

Insistant sur la quête d'équilibre en faveur des femmes dans le combat pour le développement, Bayedila (2007) note pour sa part : « Le développement étant un phénomène global, les hommes et les femmes doivent participer au même titre pour que le développement soit effectif et intégral. Pour intégrer le genre dans la communication pour le développement, il faut donner la parole aux femmes. Ceci permettra aux femmes de s'exprimer et de donner leur point de vue sur des questions qui concernent toute la communauté. Les femmes et les hommes doivent être des agents actifs autant que des bénéficiaires ».

La participation des femmes au processus de vente d'arbres peut améliorer la qualité de la gouvernance et le niveau du développement local. Il est donc observé que si l'on favorise la participation des femmes aux comités décisionnaires au sein des institutions des communautés locales, la gouvernance forestière et la durabilité des ressources s'améliorent, bien sûr, par une gestion collaborative adaptative (Agarwal, 2009).

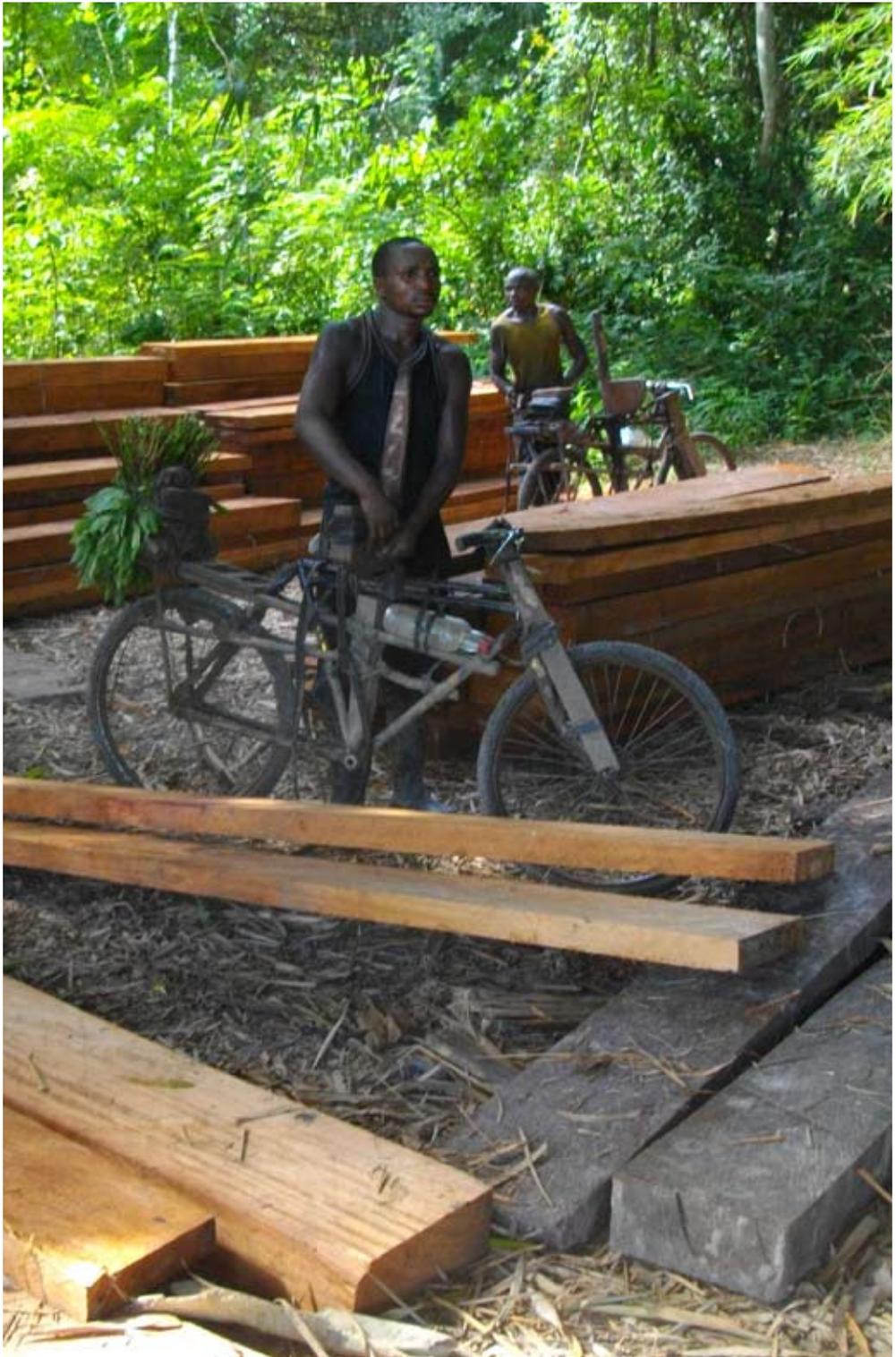


## Conclusion

Les résultats de la présente étude ont démontré que, sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu, les femmes participent bel et bien au processus de vente d'arbres. Cependant, cette participation est encore plus passive qu'active. Elle réduit, par ce fait, la qualité de la gouvernance locale en même temps qu'elle limite le développement local dans la mesure où elle ne favorise pas l'extension de l'espace démocratique par la participation de tous les acteurs locaux à la gestion communautaire.

Aujourd'hui, la montée en puissance des questions de « genre, programmes internationaux, engagements régionaux et nationaux » promeut l'importance de la suppression des inégalités entre les femmes et les hommes. Mais, il est vrai que la mise en œuvre des démarches plus équitables reste un défi. Dans le même temps, comme le remarque le CIFOR, des problèmes tels que le changement climatique transforment les notions de bien-être de la personne, d'équité et de conservation environnementale. A juste titre, Manfre et Rubin (2013) estiment qu'une gestion décentralisée et basée sur le genre favorise la participation des communautés dans la construction de leur destin en relation avec le domaine forestier ou environnemental : « La décentralisation est une approche qui permet à de nouveaux acteurs d'exprimer leurs souhaits et leurs demandes. Dans cet environnement qui évolue rapidement, il est nécessaire de plaider sans cesse en faveur de la pertinence du genre en recherche forestière ».

En définitive, l'approche « genre » en milieu rural reste encore beaucoup plus confrontée aux réalités coutumières se révélant tantôt complémentaires, tantôt paradoxales avec des principes nouveaux basés sur la participation active, effective et efficace des acteurs dans une communauté. Une étude approfondie sur les tenants et aboutissants des coutumes, leurs enjeux et défis, serait importante pour lutter contre les antivaleurs, susceptible de compromettre la promotion de cette approche. Enfin, l'amélioration de la communication et le renforcement de capacités des femmes rurales sur la portée de cette approche, devraient s'imposer en véritables stratégies de mobilisation en faveur d'une participation effective à la gestion des ressources forestières locales.



## Conclusion générale

L'exploitation forestière artisanale est une activité génératrice des revenus qui contribue largement à la survie de beaucoup de ménages en Province de la Tshopo, en RD Congo. Elle est davantage qu'un moyen d'existence, elle est devenue un enjeu tant les acteurs sont chaque jour plus nombreux à y recourir. Dans la périphérie de Kisangani (axe Kisangani-Ituri et axe Kisangani-Lubutu), elle est devenue en effet l'objet de la lutte entre les différentes parties prenantes, les nouveaux venus généralement des citadins et les plus anciens souvent des natifs du terroir. Divers produits forestiers sont concernés, ligneux et non ligneux. Rien, enfin, presque, n'échappe désormais à l'exploitation dans cette partie des forêts, même si certaines espèces sont plus demandées que d'autres. Des risques de disparition de quelques espèces animales et végétales (raréfiées) y sont bien réels. La survie des populations locales qui en dépendent est en jeu. Il faut des alternatives.

Le présent ouvrage analyse comment cette activité d'exploitation forestière peut devenir, au-delà de simple moyen de subsistance des ménages ruraux et urbains, une véritable opportunité pour le développement local à travers sa rationalisation et l'amélioration de la gouvernance locale, notamment dans le cadre de la décentralisation par une plus grande inclusion de toutes les parties prenantes dans le processus de prise de décision. Ainsi, un chapitre sur deux de cet ouvrage est consacré à la participation active de femmes au processus de leur vente.

En effet, les présentes études constituent l'expression des résultats qui déterminent la proportion des revenus issus de la vente d'arbres comparée à ceux d'autres activités économiques des ménages ruraux et l'inégalité des genres sur les axes de recherche précités, laquelle inégalité constitue, du reste, un des défis à relever pour booster le développement en milieux ruraux ou périurbains. Ainsi, elles sont développées sur deux articulations différentes, à savoir : la part de la vente d'arbres dans le revenu des ménages ruraux et la participation des femmes dans cette vente. La participation des femmes dans les opérations de vente d'arbres se résume

généralement en une simple présence physique et une audition libre des négociations de marché entre les hommes et les exploitants forestiers artisanaux. En fait, la participation des femmes y est fondamentalement symbolique, même si une femme préside à la destinée du village Mubi à 31 km.

Quant à la vente d'arbres, principal objet d'étude ici, elle a un impact relativement faible sur le développement local, notamment sur la survie des ménages. Sa part dans les revenus des ménages péri-urbains est très limitée, les communautés locales préférant vendre les pieds d'arbre à l'exploitation communautaire. Et pour deux causes. La première est l'ignorance de la valeur socio-économique du bois et la seconde, la difficulté de supporter les différents coûts d'investissement (coûts financiers et démarches administratives) y afférents.

L'exploitation forestière artisanale, particulièrement du bois, étant un enjeu important pour la survie des ménages périurbains dans la région de Kisangani, il importe de la rationaliser, de la diversifier et d'y associer tous les membres de la communauté, notamment les femmes. La transformation des produits forestiers apporterait une plus-value adéquate.

## Références bibliographiques

- Ad, D. V., 2005. Commercialisation. *Série Agrodok*, Issue 26 : 6 - 9.
- Agarwal, B., 2009. Gender and Forest Conservation: the Impact of Women's Participation in Community Forest Governance. *Ecological Economics*, No. 2785, pp. 68-99.
- Akakpo, K., & al., 2009. *Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire*. Rome, Ministère de l'agriculture
- Amisi, M., 2009. Les rapports entre l'homme et la nature. Une analyse critique de l'éthique de l'environnement, Institut Facultaire Théophile Reyn.
- Auclair, L. 1996. «L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain», *Cahier des sciences humaines*, 32 , pp. pp 177-194.
- Auzel, P., Nguenang, G., Feteké, R., Delvingt, W., Klein, M., Salla, B., et al. 2001. *L'exploitation forestière artisanale des forêts communautaires au Cameroun : vers des compromis écologiquement plus durables et socialement plus acceptables*, London, Réseau de foresterie pour le développement rural.
- Badie B., 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Badie B., 1999, *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard.
- Badie B., 2004, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard.
- Banerjee A.V., Duflo E., 2012, *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil.
- Bayedila, E., 2007. *L'importance du genre dans la communication pour le développement*. Bruxelles : Dimitra.
- Ben M'Hamed, M. 1990. «La forêt et l'espace rural». *Aménagement et habitat rural*, 12 p.
- Benneker C., Assumani D-M, Maindo A., et alii., (eds), 2012, *Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD*

Congo : secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises, Wageningen, Tropenbos International RD Congo.

Bernard, G., 2001. *La politique des pays face aux systèmes locaux: le cas du Pays d'Auge*, Toulouse, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

Bertrand A., Montagne P., Karsenty A. (eds), 2006a, *Forêts tropicales et mondialisation. Les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan.

Bertrand A., Montagne P., Karsenty A. (eds), 2006b, *L'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan.

Bourdieu P., 2002, *La domination masculine*, Paris, Seuil.

Boussard, J.-M., 1965. «Réflexions sur l'objet de l'économie rurale», *Economie rurale*, 63 (63), pp. 89-99.

Bouzou N., 2013, *On entend l'arbre tomber mais pas la forêt pousser. Croire en l'économie de demain*, Paris, J-C Lattès.

Burnley, G. d. E. s.d. *Le rôle des femmes dans la promotion des produits forestiers*. Archives de documents de la FAO.

Butler J., Fassin E., Scott J.W., 2007, « Pour ne pas en finir avec le « genre » ... Table ronde », *Sociétés & Représentations*, Vol. 2, no. 24:285-306

Cabrera L., 2003, *La forêt et les dieux : religions afro-cubaines et médecine sacrée à Cuba*, Paris, Jean-Michel Place.

CENEAP. 2003. La problématique du développement rural, *Lettre du CENEAP*, N° 55 mars Birkhadem, Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement, 4 p.

Cerutti, P. O., & Lescuyer, G. 2011. *Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun: état des lieux, défis et opportunités*. Bogor, Indonésie, Document occasionnel, 59, CIFOR.

Chambers, R., & Leach, M. (s.d.). Les arbres comme épargne et réserve de sécurité pour les populations rurales pauvres, *World Development*, 17 (3), Archives de documents de la FAO.

- Chomsky N., 2007, *Le profit avant l'homme*, Paris, Fayard.
- CIFOR, 2008. La Gestion collaborative adaptative peut nous aider à faire face au changement climatique. *Brief Info*, Septembre, Issue 13.
- CRDI & FAO, 2008. L'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest : problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina Faso. *Mbour*, 2 - 4 juillet.
- Debroux, L., Kaimowitz, D., Hart, T., Karsenty, A., & Toga, G., 2007. *La forêt en République Démocratique du Congo Post-conflit: Analyse d'un Agenda Prioritaire. Rapport collectif*. Jakarta, CIFOR, Banque mondiale et CIRAD.
- Deutsche, G., 2003. Guide de développement de l'économie et des entreprises rurales, *Document de travail 1.0.*, iv (46), 33 p.
- Dibwe dia Mwembu D., 2001, *Bana shaba abandonnés par leur père : structures de l'autorité et histoire sociale de la famille ouvrière au Katanga 1910-1997*, Paris, L'Harmattan.
- Diemer, A., 2004. *De la théorie de la richesse sociale à la théorie de la justice. Les apports d'Auguste Walras*. Paris: GRESE.
- Dijon, X., & Van der Lindern, P. Fontaine, B., 1996. *La connaissance des pauvres*. Louvain: Groupe universitaire Recherche et Pauvreté (Girep), Cardijn Publications.
- Dobry M., 2009, *Sociologie des crises politiques*, 3<sup>ème</sup> éd., Paris, Sciences Po Les Presses.
- Doom R., Gorus J. (eds), 2000, *Politics of identity and economics of conflict in the great lakes region*, Brussels, VUB University Press.
- Dussol V., 2011, *La domination féminine. Réflexions sur les rapports entre les sexes*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Editeur.
- Ela J-M., 1980, *Le cri de l'homme africain. Questions aux chrétiens et aux Eglises d'Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Farcy C., Peyron J-L., Poss Y., 2013, *Forêts et foresterie. Mutations & décroissance*, Paris, L'Harmattan.
- Fassin, E. Fassin, 2008. *L'empire du genre. L'histoire politique ambiguë*

- d'un outil conceptuel, L'Homme, 3-4, n° 187-188, pp. 375-392.*
- Favreau, L., & Levesque, B., 1999. *Développement économique communautaire : économie sociale et intervention*, Québec, Presses Universitaires de Québec.
- Fay, G., 1985. "Réinventer la jamaa : réflexions pour le développement des milieux pastoraux", *Bulletin économique et social du Maroc* (numéro spécial), pp. 113-128.
- Fleury, L. 2001. *Max Weber*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Fortmann, L., & Bruce, J. W., 1998. *Whose trees ? Proprietary dimensions of forestry*, Boulder, CO, Westview Press.
- Gagnon, C., 1995. *Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés. Coopératives et Développement, XXVI (2).*
- Gahungere, C., 2008. *Femme burundaise: l'accès au contrôle de la terre et de l'eau reste problématique*, Bruxelles: Dimitra.
- Gide, C., 2005. *Principes d'économie politique*. Québec: Une édition électronique réalisée à partir du texte de Charles GIDE, Librairie du Recueil Sirey (société anonyme), Paris, 1931.
- Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (dir.), 2011, *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Paris, Editions Erès.
- Harrison R., 2010, *Forêts : essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Champs.
- Hirschman A., 1995a, *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.
- Hirschman A., 1995b, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard.
- Hobsbawm E., Ranger T. (dir.), 2012, *L'invention de la tradition*, Paris, Editions Amsterdam.
- Hochet, A. -M., 1995. *Développement rural et méthodes participatives en Afrique*. Paris, L'Harmattan.
- Hochet, A. M., & N'gar, A., 1995. *Développement rural et méthodes*

- participatives en Afrique : la recherche-action-développement, une écoute, un engagement, une pratique.* Paris, L'Harmattan.
- Hochet-N'gar Aliba A-M., 1995, *Développement rural et méthodes participatives en Afrique. La recherche-action-développement, une écoute, un engagement, une pratique*, Paris, L'Harmattan.
- <http://www.adequations.org/spip.php?article424>
- Journet, N., 2005. "L'argent en famille", *Terrain*, N° 45 disponible sur <http://terrain.revues.org/3504>. Consulté le 3/07/2013.
- JUHE-Baulaton D. (eds), 2010 *Forêts sacrées et sanctuaires boisés. Des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo, Bénin)*, Paris, Karthala.
- Kasongo Numbi Kashemukunda, 2007, *Les eaux et forêts de la RDCongo. Changement climatique de la planète: les enjeux*, Paris, L'Harmattan.
- Kaufmann, L. & Clément, F., 2011. *L'esprit des sociétés. Bilan et perspectives en sociologie cognitive*. s.l.: Ophrys.
- Landry, M., 2007. *Disparités rurales - urbaines : l'organisation du territoire, encore le talon d'Achille de N.-B ?* Québec, Saint Thoms University.
- Le Petit Alter, 2006 *Dictionnaire altermondialiste*, Mille et Nuits.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., 1996, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.
- Lebeau, R. 2004. *Les grands types de structure agraire dans le monde*, Paris, 7ème Edition, Armand Colin.
- Lescuyer, G. 2010. *Analyse économique de l'exploitation forestière artisanale dans la Province orientale de la RDC: diagnostic succinct*, Cambridge, Forests Monitor.
- Lescuyer, G., Cerutti, P. O., Manguingha, S. N., & Bilogo bi Ndong, L. 2011. "Le marché domestique du sciage artisanal à Libreville, Gabon", Bogor, Indonésie: *Document Occasionnel* 63.
- Lescuyer, G., Yembe-Yembe, R., & Cerutti, P. O. 2011. "Le marché

- domestique du sciage artisanal en République du Congo: état des lieux, défis et opportunités". Bogor, Indonésie, Document 71, CIFOR.
- Locoh, T., Labourie-Racapé, A. & Tichit, C. 1996. *Genre et Développement : des pistes à suivre*. Paris: EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-Université Paris VI.
- Maffesoli M., 2009, *Le réenchantement du monde*, Paris, Ed. Perrin.
- Maliki, E. B. 1989. Le rôle de la femme dans le développement socio-économique du Maroc. *Revue de l'Unesco, Document de travail*.
- Malu, M. R., 2005. *L'accession des femmes congolaises au savoir dans une perspective historique, Mémoire de maîtrise en histoire, Québec : Université de Laval*.
- Manfre, C. & Rubin, D., 2013. *Intégrer le genre en recherche forestière. Guide pour les chercheurs et les administrateurs du CIFOR*. Bogor, Indonésie: CIFOR.
- Mari, T. A. s.d. *Autonomisation des femmes dans la région des Grands Lacs. Violence, paix et leadership des femmes*, pp. 22 - 24.
- Marien J-N., Dubiez E., Louppe D., Larzillière A. (dir.), 2013, *Quand la ville mange la forêt : les défis du bois-énergie en Afrique centrale*, Paris, Editions Quae.
- Maruani M. (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Mbairamadji, J., 2009. De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun. *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement*, 27 mai, 9(1).
- MECNT, & WRI. 2010. *Atlas forestier interactif de la République Démocratique du Congo*. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Environnement. Washington, World Resources Institute.
- MEFP, D., 1997. *Enquête sénégalaise auprès des ménages*. Division de la Prévision et de la Statistique.

- Mercklé P., 2011, rééd, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La découverte.
- Mercoiret M-R. (coord.), 1994, *L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements*, Paris, Karthala.
- Money, J.&Ehrhardt, A. 1972. *Man and Woman, Boy and Girl. Gender Identity from Conception to Maturity*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Ngoma-Binda P., 2012, *Démocratie, femme et société civile en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Ockrent, C., 2006. *Le livre noir de la condition des femmes*. Paris: PUF.
- OFAC. (s.d.). Récupéré sur <http://www.observatoire-comifac.net>. Consulté le 15/08/2013
- Pagès, A., 2001. «Pauvreté et exclusion sociale en milieu rural français», *Etudes rurales*, (159-160), pp. 97-112.
- Pagès, A., 2004. *La pauvreté en milieu rural*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail.
- Parini, L. « Le concept de genre : constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques », *Sociologos* [En ligne], 5 | 2010, mis en ligne le 07 juillet 2010, consulté le 23 février 2016. URL : <http://socio-logos.revues.org/2468>
- Paugam, S., 2005. *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF.
- Perroux, F., 1973. *Pouvoir et Economie*, Paris, Dunod.
- Pirard R., 2013, *Peut-on sauver les forêts tropicales?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Quênda de Rezende Menezes, 2013, *Le droit international peut-il sauver les dernières forêts de la planète ?*, Paris, L'Harmattan.
- Quéré, L., 2003. *La sociologie à l'épreuve de l'herméneutique. Essais d'épistémologie des sciences sociales*. s.l.: Ens Ulm.
- Raoul, E., 2012. *Les conditions des femmes à la participation politique*

- de l'émergence économique des pays africains. Tangor: s.n.
- Redick, A., 2004. *American History XY: The Medical Treatment of Intersex, 1916-1955*. New York, : New York University.
- Revéret, J., 2008. «Entretien avec Jean-Pierre REVERET», *Courrier de la planète*, (2), pp. 4-12.
- Rocher, G., 2002. «Les représentations sociales : perspectives dialectiques», *Social Science Information*, 41, pp. 83-99.
- Sahami, C., 1967. «L'économie rurale et la vie paysanne dans la province Sud-Caspienne de l'Iran : Le Guilan», *Population* (2), pp. 335-336.
- Save the Children, 2009. *Comprendre l'économie des ménages ruraux au Niger*. London: ECIM.
- Smouts M-C., 2001, *Forêts tropicales, jungle internationale. Le revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Ton, D. K., 2008. Paysage de la finance rurale: guide à l'usage des acteurs sur le terrain. *Série Agrodok*, Issue 49, pp. 74 - 78.
- Touraine A., 2006, *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde aujourd'hui*, Paris, Fayard.
- Verhaegen B., 1990, *Femmes zairoises de Kisangani. Combats pour la survie*, Louvain, Centre d'histoire de l'Afrique, UCL.
- Verschuur C. (dir.), 2007, *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Cahiers genre et développement, n° 6 2007, Paris, L'Harmattan.
- Villarreal, M., 2005. Femmes rurales, dynamisation des réseaux et lutte contre le Vih-Sida dans les zones rurales. *Bulletin Dimitra*, juin. pp. 70 - 81.
- Weiyong, Y., 2008. «Comme le montre Claude Aubert 18, alors que le revenu provenant du secteur agricole», *Perspectives chinoises*.
- Wolwest., 2011. «L'organisation en milieu rural», *Le Survivaliste*, sur <http://lesurvivaliste.blogspot.com/2011/01/lorganisation-du-milieu-rural.html>.

## Auteurs



**Alphonse Maindo Monga Ngonga** : Docteur en science politique de la Sorbonne, est Directeur du Programme Tropenbos International en RDC. Professeur de science politique, il a été directeur de l'Observatoire Politique d'Afrique Centrale à l'Université Catholique d'Afrique Centrale (Yaoundé), Doyen de la faculté de sciences sociales, politiques et administratives de l'Université de Kisangani et chercheur associé

au CEMAf (centre d'études des mondes africains)/Paris1. Ancien Coordonnateur national de la Structure d'accompagnement et d'appui au LMD (AA/LMD) au ministère congolais de l'enseignement supérieur et universitaire. A dirigé le Programme « Démocratie et Développement » au Gorée Institute (Dakar). Auteur de plusieurs publications dont *Voter en temps de guerre* (L'Harmattan 2001), *Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique centrale* (L'Harmattan 2007) et co-auteur de *Le bois à l'ordre du jour* (Tropenbos International 2012).



**Jean-Denis Likwandjandja** : Doctorant en sociologie à l'Université de Kisangani, Master DES/DEA en Gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable. Il est Chercheur Consultant au Programme Tropenbos International RD Congo de 2011 à ces jours. Auteurs de plusieurs publications dont : « approche bottom-up comme gage du développement rural. Prendre en compte les

contextes locaux pour la gestion durable des forêts » ; « Gestion socio-économique des revenus par les ménages ruraux » ; « Modes de négociation entre exploitants artisanaux et communautés locales sur l'exploitation artisanale de bois d'œuvre.

**Charles Mpetemba** : Actuellement Licencié en Agronomie à l'Université de Kinshasa. Stagiaire au Programme Tropenbos International RD Congo en 2013.

**Yvette Nyalusala** : Actuellement Licenciée en Relations internationales à l'Université de Kisangani. Stagiaire au Tropenbos International RD Congo en 2013.

Dans la région de Kisangani, précisément sur les axes Kisangani-Ituri et Kisangani-Lubutu, les arbres sont devenus, à l'instar d'autres ressources naturelles, un enjeu pour la survie des ménages. Ils ne sont pas uniquement une source de revenus du fait de la multiplicité des acteurs et de la forte pression sur les ressources qui raréfient. Malheureusement, la gouvernance locale qui aurait pu aider à en limiter les effets par l'anticipation est problématique. Une partie non négligeable d'acteurs, les femmes, est marginalisée dans le processus de prise de décision concernant les activités forestières. L'inégalité de genre dans le processus de vente d'arbres constitue un défi important. Quant au bénéfice de la vente des pieds d'arbres, sa part dans les revenus des ménages comparée à celles d'autres activités économiques des ménages ruraux est relativement faible. Et la faible participation des femmes dans la gouvernance forestière combinée à une contribution réduite de la vente d'arbres dans les revenus des ménages affectent le développement local, en particulier les moyens d'existence.

